

Compte-rendu de la CLE du SAGE Thouet
Le 20/02/2020 au Syndicat d'Eau du Val du Thouet à Thouars

▪ **Personnes présentes :**

Collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux :

Olivier CUBAUD, Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet et Président de la CLE du SAGE Thouet
Édouard RENAUD, Communauté de Communes du Pays Loudunais et 2nd Vice-Président de la CLE du SAGE Thouet
Jocelyne MARTIN, Conseil Départemental du Maine-et-Loire
Olivier FOUILLET, Conseil Départemental des Deux-Sèvres
Michel CLAIRAND, Communauté de communes du Thouarsais
Jean-François COIFFARD, Communauté de communes Airvaudais Val du Thouet
Pascal OLIVIER, Communauté de communes Val de Gâtine
Philippe DELAVault, Mairie Craon
Pierre BIGOT, SIVU de la Vallée de la Dive
Dominique RÉGNIER, Syndicat du Val de Loire
Christophe CHATIN, Syndicat d'Eau du Val du Thouet
Yannick VERGNAULT, SPL des Eaux du Cébron
Louis-Marie LUMINEAU, Syndicat Mixte des Eaux de Gâtine

Collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées :

Sébastien ROCHARD, représentant de la Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle-Aquitaine
Christian BARBIER, représentant de la Chambre d'Agriculture du Maine-et-Loire
Brigitte BONNISSEAU, représentante du Syndicat des Forestiers privés des Deux-Sèvres
Alain MOREAU, représentant de la Fédération du Maine-et-Loire pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
Patrice GUITTARD, représentant de la Fédération des Deux-Sèvres pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
Anne Marie ROUSSEAU, représentante de Poitou-Charentes Nature
Jean THARRAULT, représentant de l'Association Sauvegarde de l'Anjou
Paul PAULY-CALLOT, représentant d'UFC Que Choisir
Boris LUSTGARTEN, représentant de l'Association des Amis des Moulins des Deux-Sèvres, Bocage Vendéen, Gâtine
François JENOT, représentant du Syndicat de Valorisation et de Promotion de la Pisciculture Poitou-Charentes Vendée
Denis AMBROIS, représentant du Comité Départemental de Canoë-Kayak du Maine-et-Loire

Collège des représentants de l'État et de ses établissements publics :

Florence BARRE, représentante de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne
Laurence LACOUTURE, représentante de la DREAL Nouvelle-Aquitaine
Mathieu BOSSIS, représentant de l'OFB Nouvelle-Aquitaine
Géraldine GELLÉ, représentante de la DDT du Maine-et-Loire
Géraldine LEMARCHANT, représentante de la DDT de la Vienne
Lionel CHARTIER, représentant de la DDT des Deux-Sèvres

▪ **Autres participants :**

Claire VRIGNAUD, SPL des Eaux du Cébron
Julien PIGEAU, SPL des Eaux du Cébron
Barbara SCHAUB, Syndicat d'Eau du Val du Thouet
Cyril GRIMAN, Syndicat d'Eau du Val du Thouet
Mathilde LEVIELLE, Communauté de communes du Thouarsais
Florian DELAUNAY, Chambre d'Agriculture des Deux-Sèvres
Stéphanie FENEON, Fédération du Maine-et-Loire pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
Christophe BORDES, Fédération des Deux-Sèvres pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
Flavie THOMAS, Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet
Céline PERSICO, Chargée de mission SAGE Thouet
Jocelyn ADAM, Technicien SAGE Thouet
Pierre PÉAUD, Animateur SAGE Thouet

▪ **Personnes excusées avec mandat :**

Sophie TUBIANA, Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire et 1^{ère} Vice-Présidente de la CLE du SAGE Thouet a donné pouvoir à Olivier CUBAUD
Marie-Jeanne BELLAMY, Conseil Départemental de la Vienne a donné pouvoir à Édouard RENAUD
Didier VOY, Communauté de communes Parthenay Gâtine a donné pouvoir à Jean-François COIFFARD
Laure LETESSIER, représentante de la DREAL Pays de la Loire a donné pouvoir à Laurence LACOUTURE
Nathalie FRANQUET, représentante de l'OFB Bretagne-Pays de la Loire a donné pouvoir à Mathieu BOSSIS
Wilfrid PELISSIER, représentant de la DDCSPP des Deux-Sèvres a donné pouvoir à Lionel CHARTIER

▪ **Personnes excusées :**

Nicolas GAMACHE, Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine
André MARTIN, Conseil Régional Pays de la Loire
Catherine PUAUT, Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais
Claude SERGENT, Syndicat Eaux de Vienne - SIVEER
Philippe LOHEZIC, représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Maine-et-Loire
Lionel RIMBAUD, représentant de l'ARS Nouvelle-Aquitaine

M. CUBAUD accueille les participants et les remercie d'être présents à cette nouvelle séance de la CLE du SAGE Thouet. Il annonce ensuite l'ordre du jour, à savoir :

1. **Validation du compte-rendu de la CLE du 27 janvier 2020**
2. **Validation de la stratégie du SAGE Thouet**
3. **Avis motivé sur le projet de Contrat Territorial du Cébron**
4. **Avis motivé sur le projet de Contrat Territorial Thouarsais - Seneuil**
5. **Rapport d'activité 2019 de la CLE**
6. **Informations et questions diverses**

1. **Validation du compte-rendu de la CLE du 27 janvier 2020**

M. CUBAUD propose de valider le compte-rendu de la CLE du 27 janvier 2020. Pour rappel, lors de cette séance, les membres de la CLE ont pu pré-valider la stratégie du SAGE et émettre un avis favorable sur le projet de Contrat Territorial du bassin du Thouaret. De plus, la DDT 79 a présenté à la CLE l'avancée de la procédure ZPAAC des Lutineaux.

Il est précisé que le projet de compte-rendu a été adressé aux membres de la CLE par mail en amont de la séance et que l'OFB Nouvelle-Aquitaine a fait part de deux demandes de modifications vis-à-vis des propos de M. BOSSIS retranscrits dans le projet de compte-rendu. La première remarque concerne la mise en place d'un protocole de gestion de vannages, comme proposée dans la stratégie du SAGE. La seconde sur les opérations des Contrats territoriaux « milieux aquatique ». Il est donc proposé de modifier le projet de compte rendu comme suit :

- « M. BOSSIS souligne que si la mise en place d'un tel protocole est un plus pour la gestion des ouvrages hydrauliques, il ne peut répondre à lui seul à la problématique du rétablissement de la continuité écologique. La gestion coordonnée des ouvrages hydrauliques peut participer, au cas par cas et sous certaines conditions, à améliorer la continuité écologique, mais elle n'est pas suffisante pour répondre à la restauration de la continuité écologique. »
- « M. BOSSIS félicite le travail de la TMR et rappelle que les actions de restauration hydromorphologique et de rétablissement de la continuité écologique ont des effets positifs sur le compartiment physique du cours d'eau (habitats) mais également sur le volet qualitatif de la ressource en permettant d'améliorer la capacité d'autoépuration du cours d'eau. Les opérations des CTMA visent une restauration globale des milieux aquatiques prenant en compte les effets du changement climatique. Il est important de communiquer en ce sens d'où l'intérêt des actions de sensibilisation et de communication. »

Suite à ces remarques, M. CUBAUD propose aux membres de la CLE la validation du compte rendu avec l'intégration des remarques de l'OFB Nouvelle-Aquitaine ; **le compte-rendu est validé à la majorité des membres présents ou représentés (36 votants - Pour : 35 / Contre : 0 / Abstention : 1).**

2. Validation de la stratégie du SAGE Thouet

Il est rappelé que les travaux de ces derniers mois ont abouti à la pré-validation de la stratégie du SAGE lors de la séance plénière du 27 janvier 2020, sous réserve de la prise en compte des remarques émises en séance.

Une version corrigée de la stratégie a été adressée aux membres de la CLE en document préparatoire de la séance du jour. Il est proposé de parcourir les modifications apportées avant de soumettre la stratégie du SAGE à la validation de la CLE (*cf. présentation*).

Sont retranscrites ci-dessous, les remarques des membres de la CLE ainsi que les propositions de modifications souhaitées (certaines modifications ne font pas l'objet de remarques et sont intégrées, à la stratégie, telles que présentées en séance) :

Objectifs environnementaux : Atteindre et maintenir le bon état des eaux :

Afin de mettre en avant que des plans et programmes sont déjà mis en place pour contribuer à atteindre l'objectif de bon état des eaux par divers acteurs, les membres de la CLE proposent de retenir la rédaction suivante :

« De multiples plans et programmes peuvent contribuer à l'atteinte de ces objectifs. On pourra citer parmi ceux-ci les programmes d'actions Milieux Aquatiques mis en œuvre à l'échelle des bassins versants. »

Objectif 3 : Améliorer l'état des eaux vis-à-vis des nitrates et des pesticides et poursuivre les efforts une fois le bon état atteint

Au sujet de la mise en place de programmes d'actions à l'échelle sous bassin, M. BIGOT et M. DELAVault s'interrogent sur la pertinence de cibler les sous bassins de la Dive et du Thouet et non l'intégralité du bassin.

M. CLAIRAND précise que les pollutions diffuses concernent l'ensemble du bassin et ne se limitent pas qu'aux nitrates.

Il est proposé de retenir la rédaction suivante :

« La stratégie intègre donc des mesures visant à la limitation des pollutions diffuses à l'échelle du bassin versant, avec une priorité sur les zones de grandes cultures au centre et à l'Est du périmètre du SAGE. Ces mesures de lutte contre les pollutions diffuses sont intégrées dans des programmes d'actions. »

Objectif 5 : Reconquérir prioritairement la qualité des eaux brutes destinées à la production d'eau potable, tout en s'assurant d'une ressource suffisante

M. BIGOT réaffirme le niveau prioritaire de cet objectif tout en rappelant que les autres ne sont pas à sous-estimer.

Objectif 7 : Restaurer conjointement la continuité écologique et l'hydromorphologie des cours d'eau pour en améliorer les fonctionnalités

Concernant la possibilité de la mise en place d'une règle sur l'abreuvement direct en cours d'eau, M. BOSSIS propose, pour clarifier la rédaction, que soit précisé que l'interdiction vise les zones non aménagées.

Il est proposé de retenir la rédaction suivante :

« Un article de règlement sera discuté en phase d'écriture pour interdire l'abreuvement direct en cours d'eau en dehors des zones aménagées (mise en place de descentes aménagées possible). »

M. DELAVault s'interroge sur les zones de passage d'animaux. Il est répondu que des aménagements type « passage à gué » sont possibles.

Au sujet de la mise en place de protocole de gestion coordonnée des vannages, M. BOSSIS souhaite que la rédaction ne laisse pas de place à l'ambiguïté et propose de préciser que cette gestion facilite le transit sédimentaire et peut permettre dans certains cas et sous certaines conditions de débit, une meilleure circulation piscicole.

M. VERGNAULT répond qu'il ne partage pas cette vision des choses.

M. LUSTGARTEN soulève que la rédaction proposée indique que « les propriétaires s'engagent à assurer une ouverture permanente de leurs ouvrages » sur une certaine période. Il relève que le terme « permanent » est lui aussi ambiguë et propose de le retirer.

M. BIGOT rappelle que de nombreux et divers ouvrages (pelles, guillotines, ...) sont présents sur le bassin, que la notion de période d'ouverture n'y est pas pertinente et qu'il sera nécessaire, dans le cadre d'un tel protocole, de préciser l'enchaînement des manœuvres d'ouverture et de fermeture.

Au vu des échanges, il est proposé de retenir la rédaction suivante :

« La gestion coordonnée des vannages facilite le transit sédimentaire et peut permettre, dans certains cas et sous certaines conditions de débit, une meilleure circulation piscicole, mais ne permet pas de répondre à elle seule à la problématique de la continuité écologique. Elle suppose de définir une période durant laquelle l'ensemble des propriétaires s'engagent à assurer une ouverture de leurs ouvrages. A minima, ce travail (qui pourra être poursuivi en phase de mise en œuvre du SAGE) est l'occasion de dialoguer avec les propriétaires des ouvrages concernés pour trouver des solutions adaptées à la gestion des vannages. »

M. CUBAUD indique que même si sur certains secteurs la mise en place de ce type de protocole de gestion des vannages n'a finalement pas abouti, cette proposition « nouvelle » de gestion, issue des travaux de la CLE, est à souligner.

Objectif 8 : Gérer de manière spécifique et durable les marais de la Dive et le réseau de canaux afin de limiter les impacts sur l'hydrologie et d'en préserver la biodiversité

M. DELAVAUULT demande si un plan de gestion du marais de la Dive existe déjà, ce qui n'est pas le cas. Il précise que ce plan de gestion ne devra pas concerner que les cours d'eau mais avoir une approche globale du marais.

Objectif : Communiquer pour mettre en œuvre le SAGE

Afin de mettre en avant que la communication porte sur l'ensemble du périmètre du SAGE, M. LUSTGARTEN propose de retenir la rédaction suivante :

« Faire connaître le rôle des rivières et milieux aquatiques et le bassin versant du Thouet ; »

Suite à la présentation faite et à la prise en compte des nouvelles propositions de rédaction, M. CUBAUD propose aux membres de la CLE de valider la stratégie du SAGE. **Les membres de la CLE valident, à la majorité des membres présents ou représentés, la stratégie du SAGE (36 votants – Pour : 34 / Contre : 0 / Abstention : 2).**

M. LUSTGARTEN précise s'abstenir afin de marquer sa vigilance vis-à-vis de l'objectif 7.

M. VERGNAULT indique s'abstenir car il ne partage pas la rédaction retenue concernant la mise en place d'un protocole de gestion des vannages dans l'objectif 7.

M. CUBAUD remercie les membres de la CLE pour le travail fourni ces derniers mois, aboutissant à la validation de la stratégie, étape « clé » dans la construction d'un SAGE.

3. Avis motivé sur le projet de Contrat Territorial du Cébron

Départ de M. RENAUD

Il est rappelé que dans le cadre du 11^{ème} programme de l'Agence de l'eau, afin de renforcer l'articulation entre les SAGE et les contrats territoriaux, sont demandés des avis motivés des CLE sur les projets de contrats avant leurs passages au conseil d'administration de l'Agence.

La CLE du SAGE Thouet a été sollicitée par la SPL des Eaux du Cébron pour émettre un avis sur son projet de Contrat Territorial (CT) Re-Sources Cébron. En amont de la séance, la feuille de route, la stratégie et le programme d'actions du futur CT ont été envoyés aux membres de la CLE.

Claire VRIGNAUD, animatrice à la SPL des Eaux du Cébron, présente aux membres de la CLE : le contexte, les conclusions du bilan du contrat 2014-2018, la stratégie et le programme d'actions, les éléments financiers, la gouvernance, ... (*cf. présentation*).

Les membres de la CLE sont invités à réagir sur ce projet de CT.

M. THARRAULT souhaite savoir comment les couverts végétaux hivernaux sont détruits au printemps. Il alerte sur la problématique de l'utilisation de pesticides et la nécessité de les interdire.

M^{me} VRIGNAUD rappelle que le bassin du Cébron est principalement concerné par l'élevage (80% des exploitations). Elle ajoute que certains couverts peuvent faire l'objet de traitement ce qui est permis par la réglementation et n'est pas spécifique au bassin du Cébron.

M. JENOT soulève que les exploitants peuvent utiliser des plantes gélives pour les couverts hivernaux mais qu'avec le réchauffement climatique, ils n'ont pas de certitudes sur leur destruction.

M^{me} MARTIN demande comment ont évolué les surfaces en prairies sur le bassin du Cébron.

M^{me} VRIGNAUD répond qu'elles sont stables sur la période 2015-2017 (64% surface en prairies) mais qu'avant 2015, elles avaient diminué. Elle ajoute que la volonté de la SPL est de maintenir ces surfaces en prairies.

M. JENOT note le souhait du maintien de l'élevage mais soulève des incohérences dans les politiques mises en place (ICHN), ainsi que la stigmatisation de l'activité agricole qui fait craindre la disparation de l'élevage.

M^{me} REIGNIER soulève l'équilibre à trouver entre les différentes politiques et stratégies et met en évidence la difficulté que ces incohérences engendrent pour la compréhension du grand public.

M. CLAIRAND souhaite des précisions sur la politique foncière voulue par le Département 79.

M^{me} VRIGNAUD indique que certaines surfaces aux abords de la retenue sont ciblées pour acquisition foncière puis visées par la mise en place de baux environnementaux.

M^{me} ROUSSEAU demande quelle approche il y a sur les molécules chimiques et insiste sur le besoin de suivre cette problématique.

Il est répondu que certaines mesures de couvertures de sols, maintien élevage, MAE avec baisse des IFT, ... permet d'agir sur les molécules chimiques.

M. JENOT demande pourquoi il est envisagé l'effacement du plan d'eau du Marais Bodin. Il est répondu que cet effacement est demandé par la DUP du périmètre de protection.

M. ROCHARD souhaite savoir quel est le retour des agriculteurs du territoire.

M^{me} VRIGNAUD répond qu'ils ont été associés dès le début de la démarche à la construction de ce contrat.

Des discussions portent sur l'action de résorption du phosphore excédentaire (échanges fumiers-digestat-paille) : recherche efficacité mesures, devenir digestat, ...

M. CUBAUD rappelle que les objectifs de qualité d'eau du CT sont en cohérence avec ceux validés par la CLE (note ambition) et que ce projet de CT apporte certaines réponses aux objectifs du SAGE : protection AEP, lutte matières organiques, phosphore, nitrates, pesticides, morphologie cours d'eau, plans d'eau, réseaux d'acteurs, Il note toutefois, une vigilance à avoir sur l'approche « pesticides », mise en avant par la CLE.

Suite à la présentation qui a été faite et aux échanges tenus, M. CUBAUD propose aux membres de la CLE d'émettre un avis sur le projet de CT 2020-2022 du Cébron.

Les membres de la CLE donnent, à la majorité des membres présents ou représentés, un avis favorable sur le projet de Contrat Territorial 2020-2022 du Cébron porté par la SPL des Eaux du Cébron (Votants : 34 - Avis favorable : 32 / Avis défavorable : 1 / Abstention : 1).

M^{me} ROUSSEAU précise s'opposer à cet avis car elle estime un manque de concordance entre les actions visant à limiter les molécules chimiques et les enjeux AEP ainsi qu'un manque d'ambition sur le développement de l'agriculture biologique.

M. LUSTGARTEN félicite le travail fait mais s'abstient pour souligner que les politiques nationales et européennes ne permettent pas d'avoir des moyens efficaces.

L'avis motivé de la CLE sera transmis à la SPL des Eaux du Cébron et à l'Agence de l'eau.

4. Avis motivé sur le projet de Contrat Territorial Thouarsais - Seneuil

Départs M^{me} MARTIN, M. DELAVault et M. AMBROIS

Comme pour le CT du Cébron, la CLE du SAGE Thouet a été sollicitée par la Syndicat d'Eau du Val du Thouet (SEVT) pour émettre un avis sur son projet de Contrat Territorial (CT) Re-Sources Thouarsais-Seneuil. La feuille de route, la stratégie et le programme d'actions du futur CT ont été envoyés aux membres de la CLE en amont de la séance.

Cyril GRIMAN, animateur au SEVT, présente : le contexte, les objectifs globaux, la stratégie, le programme d'actions, la gouvernance, les éléments financiers, ... (cf. présentation).

Les membres de la CLE sont invités à réagir sur ce projet de CT.

M. BORDES demande quels types d'aménagements sont prévus pour la protection des zones de gouffres.

M. GRIMAN répond qu'il s'agit d'aménagements légers comme de la mise en défens, l'installation de filtre dans les gouffres, ...

M^{me} REIGNIER demande pourquoi ont été fixés des objectifs « nitrates » différents en fonction des captages.

Il est répondu que les objectifs ont été fixés sur la base des moyennes des années précédentes ainsi que l'ambition voulue par les acteurs locaux et le SAGE.

M. CHATIN soulève que l'objectif « nitrates » du captage des Lutineaux semble très ambitieux.

M. VERGNAULT rappelle la difficulté de mobiliser et motiver les acteurs du territoire qui plus est vu le délai nécessaire pour voir les résultats.

M. CLAIRAND note tout de même certaines évolutions dans les mentalités et les pratiques.

M^{me} ROUSSEAU note l'étude sur la migration et la quantité de nitrates prévue aux Lutineaux. Elle s'interroge sur le porteur de l'étude et si une étude similaire est prévue pour les molécules chimiques.

M. GRIMAN répond que l'étude « nitrates » sera portée par le SEVT. Pour les molécules chimiques des suivis sont prévus mais pas d'étude globale.

M. BOSSIS demande quels sont les liens entre les actions du CT et des mesures de protection du milieu aquatique : vallées sèches, zones humides, drainage, plantation haies, ...

Il est rappelé les aménagements prévus pour les gouffres. Également une stratégie foncière du Département 79 pour les vallées sèches. Les drainages ne font pas l'objet d'étude fine à l'échelle du territoire. Si les plantations de haies ne sont pas précisément identifiées, il sera recherché des plantations en lien avec l'aménagement foncier, en bout de parcelle, en rupture de pente, ...

M. CLAIRAND fait le lien avec la procédure ZPAAC des Lutineaux et indique être méfiant sur la protection des vallées sèches et le drainage de zones humides.

M. JENOT demande ce que sous-entendent les actions de valorisation des pratiques et actions agricoles.

Ces actions visent à mettre en place des actions de communication pour mettre en valeur les efforts du monde agricole.

M. CUBAUD soulève que les objectifs de qualité d'eau du CT sont en cohérence avec ceux validés par la CLE (note ambition) et que ce projet de CT apporte également certaines réponses aux objectifs du SAGE : protection AEP, lutte nitrates, pesticides, limitation transfert érosif, réseaux d'acteurs, Comme pour le CT du Cébron, il note des points de vigilance sur la problématique des molécules chimiques.

Suite aux échanges tenus, M. CUBAUD propose aux membres de la CLE d'émettre un avis sur le projet de CT Thouarsais-Seneuil 2020-2022.

Les membres de la CLE donnent, à la majorité des membres présents ou représentés, un avis favorable sur le projet de Contrat Territorial Thouarsais-Seneuil 2020-2022 porté par le Syndicat d'Eau du Val du Thouet (Votants : 31 - Avis favorable : 27 / Avis défavorable : 2 / Abstention : 2).

M. THARRAULT précise s'opposer à cet avis car il estime que le système contractuel a montré ses limites et qu'il est aujourd'hui nécessaire de passer sur du réglementaire.

M^{me} ROUSSEAU s'abstient pour signifier sa vigilance sur la thématique « pesticides ».

5. Rapport d'activité 2019 de la CLE

Le rapport d'activité de la CLE est un document demandé par le comité de bassin Loire-Bretagne afin d'avoir une vision annuelle des différents travaux de la CLE et de l'état d'avancement de l'élaboration du SAGE. Il est également transmis aux Préfets des Deux-Sèvres, de la Vienne, du Maine-et-Loire et au Préfet coordonnateur du bassin Loire-Bretagne, ainsi qu'aux financeurs du SAGE et aux collectivités du bassin.

Pierre PÉAUD rappelle que le projet du rapport d'activité 2019 a été envoyé avant la séance avec les documents préparatoires de la CLE. Il présente ensuite les éléments principaux du document (*cf. présentation*).

Aucune remarque n'étant soulevée, M. CUBAUD propose aux membres de la CLE de valider le rapport d'activité 2019 ; **le rapport d'activité 2019 de la CLE du SAGE Thouet est validé à l'unanimité par les membres présents ou représentés (Votants : 31 - Pour : 31 / Contre : 0 / Abstention : 0).**

Le rapport d'activité de la CLE 2019 est téléchargeable dans la rubrique documentation du site internet du SAGE : <http://www.sagethouet.fr/documentation.html>

M^{me} REGNIER revient sur les dossiers portés à la connaissance de la CLE et transmis par mail aux membres de la CLE pour remarques, observations. Elle indique que ces dossiers techniques sont souvent très volumineux et difficiles à consulter. Elle ajoute qu'il serait intéressant de trouver une solution permettant de faciliter l'appropriation des dossiers.

Il est répondu qu'en effet, ces dossiers peuvent contenir de nombreux rapports techniques mais que conformément à la méthodologie validée par la CLE, le choix avait été fait de transmettre l'ensemble des pièces aux membres de la CLE.

M^{me} ROUSSEAU confirme vouloir avoir accès à l'ensemble des dossiers et qu'il est nécessaire pour chacun d'acquérir une technique de lecture permettant d'identifier les éléments principaux.

Il est proposé que pour les prochaines sollicitations, l'ensemble des pièces soit toujours adressé mais qu'un lien privilégié soit fait vers le résumé non technique du dossier. Si les membres de la CLE souhaitent plus de détails, ils pourront dans un second temps se rapporter aux éléments techniques du dossier.

Il est ajouté qu'une nouvelle méthode d'analyse pourra être définie lorsque le SAGE sera validé. M. CUBAUD ajoute que ce travail d'analyse demande du temps et des moyens d'où l'importance de pérenniser voire renforcer l'animation du SAGE en phase de mise en œuvre.

6. Informations et questions diverses

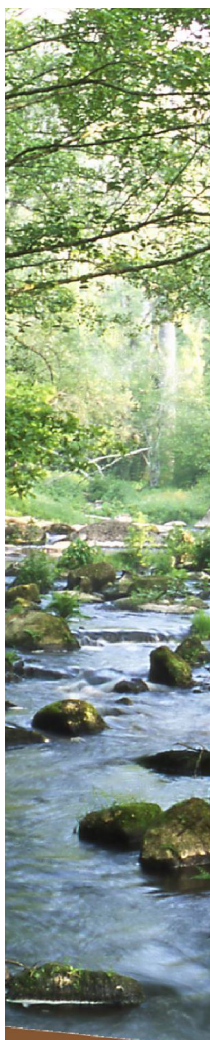
Aucune autre question n'étant soulevée, M. CUBAUD remercie les membres de la CLE et lève la séance.

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant du Thouet



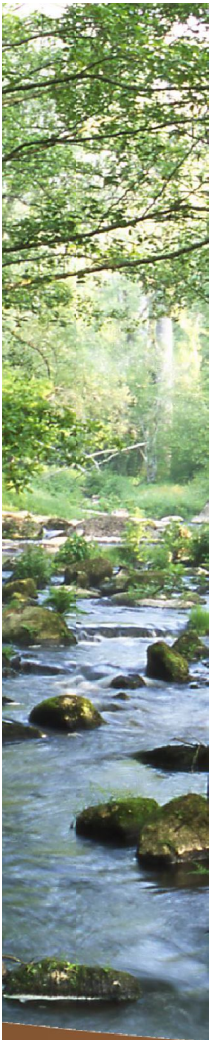
- CLE -

20 février 2020



Ordre du jour

1. **Validation du compte rendu de la CLE du 27 janvier 2020**
2. Validation de la stratégie du SAGE Thouet
3. Avis motivé sur le projet de Contrat Territorial Cébron
4. Avis motivé sur le projet de Contrat Territorial Thouarsais – Seneuil
5. Rapport d'activité 2019 de la CLE
6. Informations et questions diverses



Ordre du jour

1. Validation du compte rendu de la CLE du 27 janvier 2020
2. **Validation de la stratégie du SAGE Thouet**
3. Avis motivé sur le projet de Contrat Territorial Cébron
4. Avis motivé sur le projet de Contrat Territorial Thouarsais – Seneuil
5. Rapport d'activité 2019 de la CLE
6. Informations et questions diverses

Validation de la Stratégie du SAGE Thouet

Rappel élaboration de la stratégie du SAGE :

- **CLE du 26 septembre 2019** : 1^{ères} expressions de choix pour la définition de la stratégie du SAGE => Feuille de route de la stratégie
- **Inter-commissions du 7 novembre 2019** : Discussions autour de la feuille de route de la stratégie
- **Bureau de la CLE du 17 décembre 2019** : Présentation de la stratégie formalisée
- **CLE du 27 janvier 2020** : Pré-validation de la stratégie du SAGE sous réserve de la prise en compte des remarques émises en séance

=> Version corrigée adressée par mail le 6 février 2020

Corrections Stratégie SAGE Thouet

Modifications apportées au rapport de présentation de la Stratégie :

○ Objectifs environnementaux

Ajout :

« La CLE souhaite également que les impacts du changement climatique sur la ressource et les milieux soient pris en compte dans l'ensemble des politiques publiques locales, stratégies territoriales et programmes d'actions, dans une logique d'anticipation et d'adaptation à ses effets. »

Atteinte bon état des masses d'eau / correction :

« L'ensemble des programmes d'actions - prenant notamment la forme de contrats territoriaux - qui se sont mis en place sous l'action des collectivités locales contribuent à atteindre cet objectif. »

Corrections Stratégie SAGE Thouet

○ Objectif 2 : Arrêter des modes durables de gestion quantitative afin d'économiser l'eau

Actions pour limiter l'impact des prélèvements industriels / Ajout :

« La CLE recommande que soient précisées les modalités de fonctionnement des industries en période de restriction (épisodes de sécheresse). »

○ Objectif 3 : Améliorer l'état des eaux vis-à-vis des nitrates et des pesticides et poursuivre les efforts une fois le bon état atteint

Ajout :

« La stratégie intègre donc des mesures visant à la limitation des pollutions diffuses à l'échelle du bassin versant, avec une priorité sur les zones de grandes cultures au centre et à l'Est du périmètre du SAGE. Ces mesures de lutte contre les pollutions diffuses sont intégrées dans des programmes d'actions sur les bassins de la Dive et du Thouet. »

Corrections Stratégie SAGE Thouet

- Objectif 5 : Reconquérir prioritairement la qualité des eaux brutes destinées à la production d'eau potable, tout en s'assurant d'une ressource suffisante

Possibilité de procédure ZPAAC / Ajout :

« Enfin, la CLE demande que soient engagées des procédures ZPAAC (zones de protections des aires d'alimentation des captages) sur les captages présentant des contaminations élevées et sans tendance à la baisse *malgré plusieurs programmes d'actions engagés. Le choix du ou des captage(s) concerné(s) sera à préciser en phase d'écriture.* »

- Objectif 7 : Restaurer conjointement la continuité écologique et l'hydro morphologie des cours d'eau pour en améliorer les fonctionnalités

Correction et ajout : programmes d'actions ~~milieux aquatiques~~ -> *programmes d'actions multithématiques*

En fonction des enjeux du sous-bassin et des stratégies locales, le programme d'actions intègre des volets « lutte contre les pollutions diffuses » (voir objectifs 3 et 4) et « amélioration de l'hydrologie des cours d'eau ».

Corrections Stratégie SAGE Thouet

- Objectif 7 : Restaurer conjointement la continuité écologique et l'hydro morphologie des cours d'eau pour en améliorer les fonctionnalités

Possibilité de règle « interdiction abreuvement direct en cours d'eau » / Ajout :

« Un article de règlement sera discuté en phase d'écriture pour interdire l'abreuvement direct en cours d'eau (mise en place de descentes aménagées possible). »

Gestion coordonnée des vannages / Ajout :

« La gestion coordonnée des vannages facilite le transit sédimentaire et permet une meilleure circulation piscicole, *mais ne permet de répondre à elle seule à la problématique de la continuité écologique.* Elle suppose de définir une période durant laquelle l'ensemble des propriétaires s'engagent à assurer une ouverture permanente de leurs ouvrages. *A minima, ce travail (qui pourra être poursuivi en phase de mise en œuvre du SAGE) est l'occasion de dialoguer avec les propriétaires des ouvrages concernés pour trouver des solutions adaptées à la gestion des vannages.* »

Proposition OFB : « La gestion coordonnée des vannages facilite le transit sédimentaire et peut permettre dans certains cas et sous certaine condition de débit, une meilleure circulation piscicole. »

Corrections Stratégie SAGE Thouet

- Objectif 8 : Gérer de manière spécifique et durable les marais de la Dive et le réseau de canaux afin de limiter les impacts sur l'hydrologie et d'en préserver la biodiversité

Actions sur la gestion des marais de la Dive / Ajout :

« Ces actions sont intégrées dans un plan de gestion du marais. »

- Objectif 11 : Identifier, préserver, restaurer et valoriser les zones humides

Enjeu zones humides dans programmes actions / Ajout :

« L'intégration de l'enjeu « zones humides » dans les programmes d'actions « milieux aquatiques », *au travers une stratégie d'intervention spécifique* comprenant des actions de restauration, de préservation, d'aménagement (frayères) et de suivi. ...»

Corrections Stratégie SAGE Thouet

Enjeu de Gouvernance du SAGE, de mise en œuvre des mesures et de communication

- Objectif : Constituer des groupes techniques par sous bassin versant pour mutualiser les connaissances et permettre des actions multithématiques

« Au travers le développement de programmes d'actions multithématiques mis en place dans chacun des sous-bassins versant du SAGE, des groupes techniques réunissant l'ensemble des acteurs opérationnels toutes thématiques confondues (quantité, qualité, milieux) seront constitués afin de mutualiser les connaissances mais aussi les actions entreprises.

Dans ce cadre, des stratégies d'actions par sous bassin versant sont déclinées pour fixer un cap au programme d'actions, cibler les enjeux à traiter (milieux, pollutions diffuses, ...) et prioriser les actions. Elles permettent de décliner localement et opérationnellement les dispositions du SAGE .»

- Objectif : Communiquer pour mettre en œuvre le SAGE

Éléments de communication pré identifiés / Ajout :

« Faire connaître le rôle des rivières *et milieux aquatiques* et le bassin du Thouet ; »

Corrections Stratégie SAGE Thouet

Enjeu de Gouvernance du SAGE, de mise en œuvre des mesures et de communication

○ Objectif : Pérenniser l'action du SAGE en phase de mise en œuvre

Pistes de travail évoquées / Ajout :

« Réfléchir ensemble (élus, techniciens, services de l'État, *usagers*, ...) aux stratégies locales de déclinaison du SAGE, aux priorités en termes d'enjeux, de localisation des actions ; »

« *Demander aux EPCI de décliner des stratégies « enjeu eau » à l'attention de l'ensemble de leurs politiques sectorielles (voirie, urbanisme, développement agricole, ...)* »

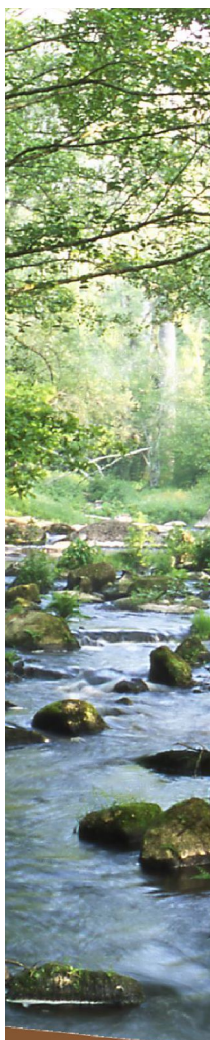
○ Objectif : Accompagner les acteurs locaux dans la mise en œuvre du SAGE

Élaboration document d'urbanisme / Ajout :

« Pour une meilleure efficacité des dispositions, la cellule d'animation du SAGE soit associée aux réunions de pilotage d'élaborations de documents d'urbanisme (SCoT et PLUi), *et ce dès les phases de démarrage* afin de s'assurer que les objectifs du SAGE soient correctement intégrés. ... »

Partie Évaluation économique du SAGE

Avantages difficiles à quantifier de façon monétaire : *Anticipation des impacts du changement climatique*



Ordre du jour



1. Validation du compte rendu de la CLE du 27 janvier 2020
2. Validation de la stratégie du SAGE Thouet
3. **Avis motivé sur le projet de Contrat Territorial Cébron**
4. Avis motivé sur le projet de Contrat Territorial Thouarsais – Seneuil
5. Rapport d'activité 2019 de la CLE
6. Informations et questions diverses

Demandes d'avis sur les projets de contrats territoriaux

Émission de l'avis de la CLE ou de son bureau avant le passage au conseil d'administration de l'Agence de l'eau :

- SAGE en cours d'élaboration : Vérifier que les enjeux et problématiques traités dans le projet de contrat territorial sont cohérents avec ceux du SAGE en cours de préparation.
 - SAGE mis en œuvre : Vérifier la compatibilité du projet de contrat territorial avec les dispositions du SAGE.
- Avis motivé : la CLE doit expliquer, argumenter les conclusions de cet avis.
 - Nécessité de s'accorder avec la CLE pour obtenir un avis dans un délai raisonnable

Projet CT Cébron 2020-2022

Projet CT Thouarsais – Seneuil 2020-2022



Protéger la ressource en eau du CEBRON

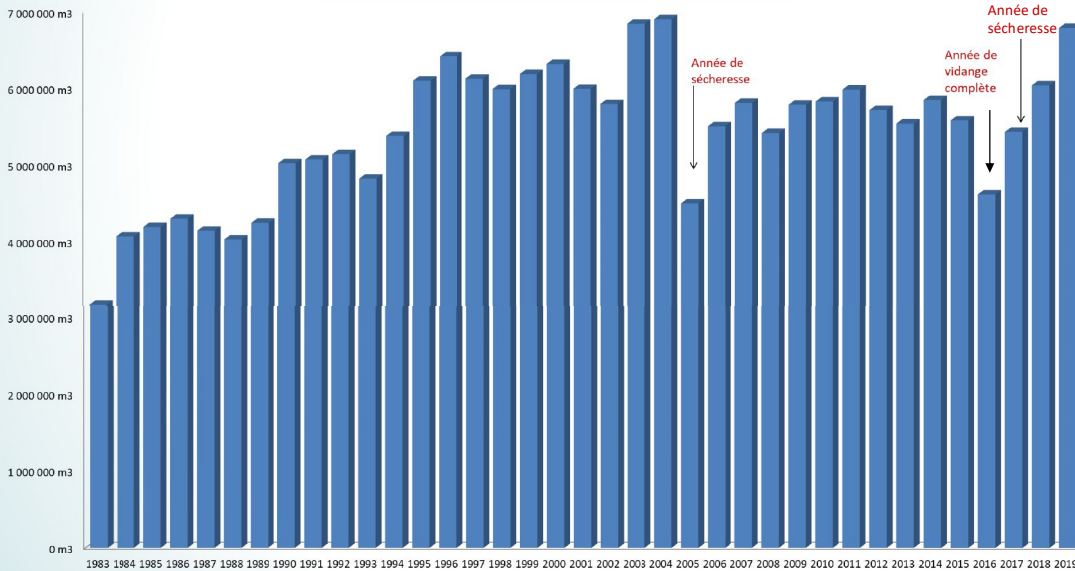
Programme d'actions 2020-2025

Commission Locale de l'Eau



- CEBRON : Ressource essentielle pour la desserte en eau potable en Gâtine, dans le bocage Bressuirais

PRODUCTION EAU POTABLE CEBRON



» Agir POUR L'EAU POTABLE en Nouvelle-Aquitaine



CEBRON : Captage Grenelle Prioritaire Et Stratégique pour l'alimentation en eau potable du nord Deux-Sèvres



- Production annuelle de 6,7 Millions de m³ d'eau en 2019 couvrant **60% des besoins** des syndicats SMEG, SVL, SEVT (secteur airvaudais-val du thouet))
- 140 000 habitants desservis



Historique des programmes sur le bassin versant

2nd contrat : 2014-2018

Actions

Maintien des prairies
 (Systèmes d'exploitation
 d'élevage)
 Réductions pesticides en
 agriculture,
 Réhabilitations ANC
 (points « noirs »)

1^{er} contrat :
 2007-2011

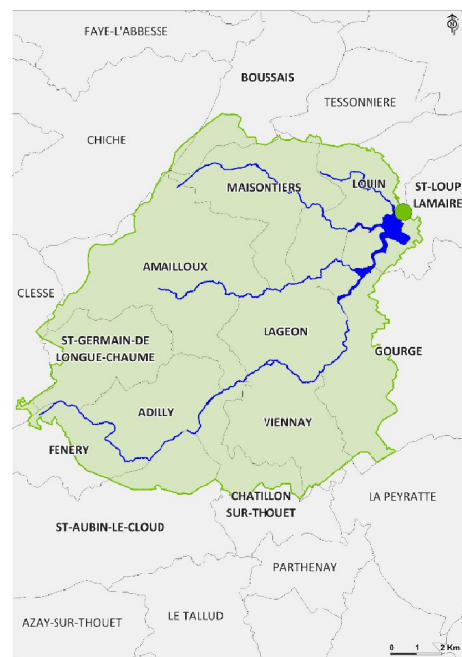
Actions

Risques pollutions parcellaires
 Pratiques des collectivités (usage
 pesticides)

Vers un 3^{ème} contrat
 2020-2025

Actions :
**Filière agricole
 territoriale**
 Travaux berges,
 ripisylves pilotés sur
 BV
 Poursuivre **réduction
 intrants agricoles**
 (autonomie)

2016 : Révision des
 Périmètres de
 protection du Cébron



Les conclusions du bilan évaluatif du contrat 2014-2018

ATOUTS

- Une stratégie cohérente et partagée
- La présence de conseils techniques de qualité (*les agriculteurs disposent d'un appui local*)
- Une bonne contractualisation de mesures de réduction d'intrants (mesures agri-environnementales)
- Un fonctionnement rodé et plutôt efficace (gouvernance, animation, ...)
- Une qualité de l'eau qui reste très correcte pour le paramètre « nitrate »

OPPORTUNITES

- ✓ Un territoire qui a entamé et éprouvé le partenariat avec les acteurs locaux - *Chacun a appris à se connaître et se reconnaître,*
- ✓ Des contacts avec les territoires voisins qui permettront de mutualiser certaines actions (communication, études filières, ...)
- ✓ Création du PNR Gâtine
- ✓ Complémentarités à trouver avec les acteurs de la filière viande

FAIBLESSES

- Une « mauvaise » perception de certaines actions malgré la qualité des outils
(encore trop perçues comme contraintes environnementales qui s'accumulent avec les contraintes nationales que comme un appui à l'élevage herbager)
- Une communication qui peine à fédérer
- Une qualité de l'eau qui ne s'améliore pas sur les paramètres
 Matières organiques dissoutes et Phosphore
L'interprétation sur les pesticides est très difficile, puisque de nouvelles molécules sont ajoutées chaque année aux analyses

MENACES

- Fin de l'ICHN (aides agricoles aux zones de handicap naturel) et difficultés économiques des exploitations d'élevage
Risque de déréalisation du territoire (cessation d'élevage sans reprise par des éleveurs, ...)
- Démobilisation d'acteurs engagés depuis plusieurs années
 Non reconnaissances des efforts fournis, ...

Des acteurs conscients de l'enjeu de protection de la ressource...

- **Enjeu partagé**

Tous valident la **nécessité de veiller et d'agir** pour protéger l'eau potable

Tous sont **convaincus des intérêts environnementaux** globaux du système
« prairies – haies/boisements- zones humides »

- **Modalités d'actions identifiées par une majorité d'acteurs**

- **Leviers agronomiques**, techniques doivent être **expérimentés** par les agriculteurs pour une intégration progressivement

Changements déjà opérés par certains, **besoin de poursuivre l'accompagnement** des évolutions de pratiques

- **Leviers économiques** durables nécessaires à envisager pour pérenniser système bocager (filiale...)

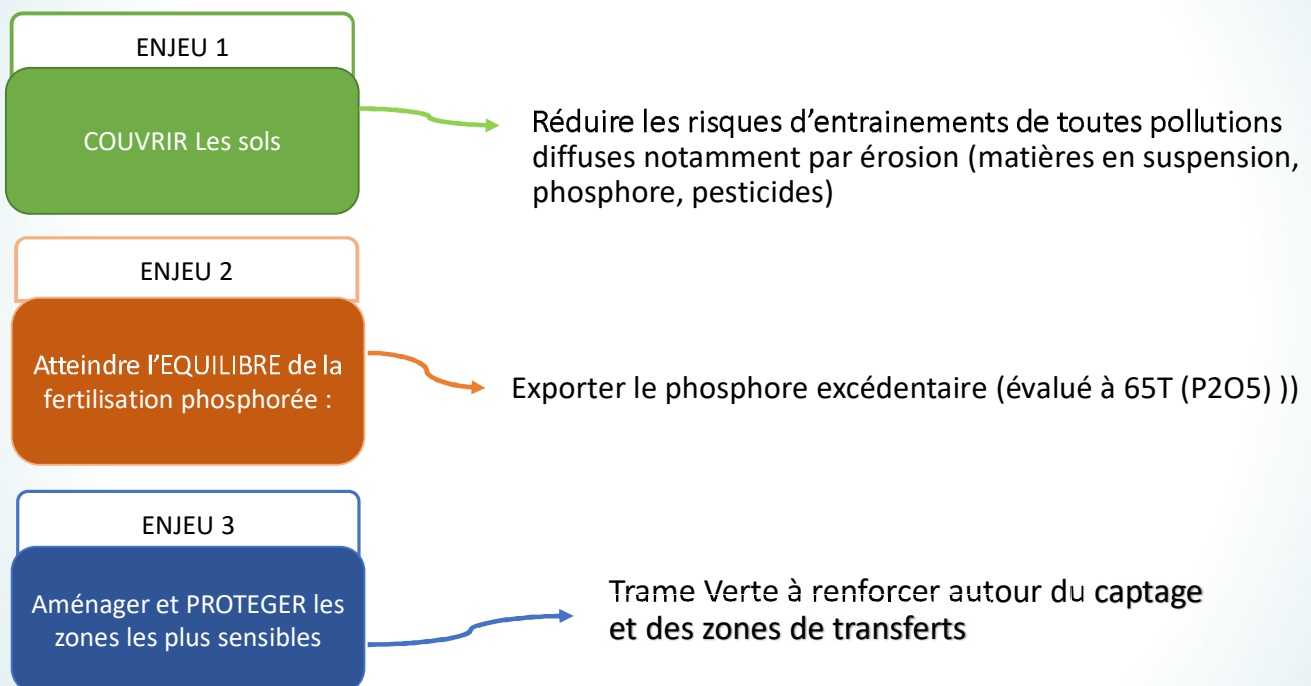


Stratégie programme action 2020-2025

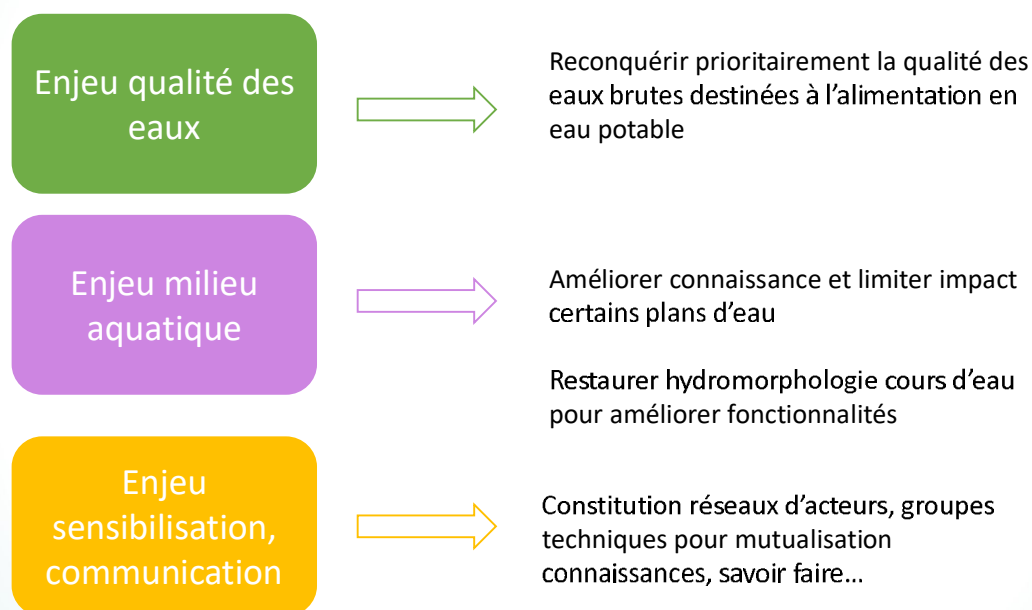
Objectifs qualité à la prise d'eau du cébron

Paramètre	Objectifs CT 2014-2018	Bilan CT 2014-2018	OBJ environnementaux Ambition SAGE Thouet	Objectif CT 2020-2025
Matières organiques (COT)	C° Moy <13 mg/l	C° Moy = 13 mg/l	/	C° Moy < 12 mg/l
Phosphore Total	C° Moy < 0,1 mg/l	C° Moy = 0,098 mg/l (mais présence de blooms algaux)	C° Moy < 0,2 mg/l	C° Moy < 0,08 mg/l
Pesticides	C° < 0,1 µg/L par molécule C° < 0,5 µg/L pour la somme des molécules	2014 : présence de Diméthénamide et Métolachlore (herbicide utilisé en désherbage maïs) > 0,1 µg/l 2015 – 2016 : Présence d'AMPA et Glyphosate > 0,1 µg/l 2017-2018 : Intégration des métabolites ESA et OXA métolachlore – Présence continue > 0,1 µg/l (25 détections/25 prelev)	C° < 0,1 µg/L par molécule C° < 0,5 µg/L pour la somme des molécules	C° < 0,1 µg/L par molécule C° < 0,5 µg/L pour la somme des molécules
Nitrates	C° Moy <10 mg/l	C° Moy = 7,3 mg/l	C° Moy < 50mg/l	C° Moy <10 mg/l

Une stratégie adaptée aux fragilités du bassin versant



Un programme d'actions en réponse aux objectifs du SAGE Thouet



Axes d'actions

Rechercher, valoriser dispositifs d'accompagnement de projets

Outils :

Contrats territorial de l'Agence de l'eau

Appel à projets régionaux, départementaux

Fonds européens

COUVRIR Les Sols par la prairie, des couverts en mélange (hiver, été)

ACCOMPAGNER systèmes agricoles pour être PLUS autonomes, PLUS économes, PLUS EQUILIBRES

PARTICIPER au développement de filières territoriales (élevage herbager)

PROTEGER zones sensibles

ANIMER, COMMUNIQUER

Maintien des surfaces en prairies

Valorisation et entretien des prairies (Pâturage Tournant, semis sous couvert, mélange multi-espèces...)



Objectif: Maintien d'une SAU en prairies de 65%

Développement des cultures associées (Méteils, CIVEs, Intercultures fourragères d'été)



Méteils et autonomie alimentaire



Interculture à vocation fourragère ou énergétique (CIVEs)



Journées techniques d'échanges et de partages des essais mis en place



Objectif : 10% de la SAU cultures en cultures associées : 500 ha

Haies bocagères : source litière élevage

Etude de potentiel du gisement de bois pour litière



Expérimentation des litières

Journées d'échanges et de bilans

Objectif: Etudes, journées techniques, 1 agriculteur accompagné

Etude des impacts globaux (santé animale, biodiversité, santé publique) de l'usage des antiparasitaires en élevage

Projet pilote national : audit usages des antiparasitaires en élevages bovins-ovins

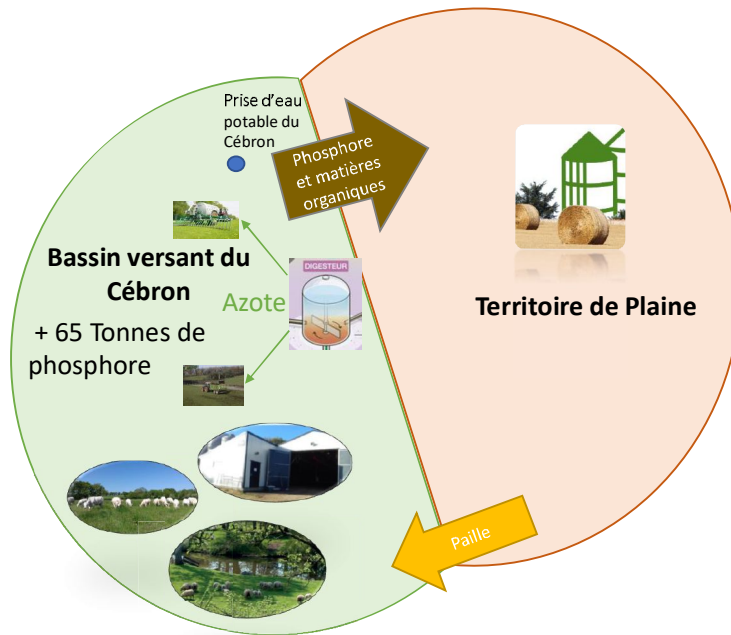
Volet analytique : évaluation impacts eaux du bassin versant



Objectif : Evaluer impacts eau et environnementaux globaux usages antiparasitaires sur le bassin versant

Résorption Phosphore excédentaire : Méthanisation collective territoriale

Accompagner les agriculteurs dans création-validation d'une base d'échanges de matières (fumiers-digestat-paille) permettant un EQUILIBRE global du phosphore organique à l'échelle du groupe



Objectif : Construire dynamique collective pour engager résorption phosphore excédentaire

Intégrer filière élevage herbager dans le projet territorial de Gâtine

Participer, contribuer aux actions/projets valorisant filière viande herbagère



La transmission des élevages

Colloque Filière Elevage herbager

Objectifs de résultats : Mettre en valeur les filières viandes herbagères auprès de tous les publics

Créer des partenariats avec tous les acteurs de Gâtine pour partager projet de PNR



Développement de l'Agriculture Biologique



AGROBIO DEUX-SÈVRES

Promotion de l'agriculture biologique

Proposer diagnostic, accompagnement à la conversion

Objectif : 8% de la SAU en grandes cultures bio soit 300 ha


Mise en conformité des dispositifs d'assainissement collectifs et non collectifs dans les périmètres du bassin versant(Rapprochés et Eloigné)

Mise en conformité des assainissements non collectifs dans les PPR, réhabilitations stations collectives




Objectif: Atteindre un taux conformité ANC dans le PPR de 75%

Acquisitions foncières en zones sensibles et valorisation agricole par le BRCE (Bail Rural à Clauses Environnementales)

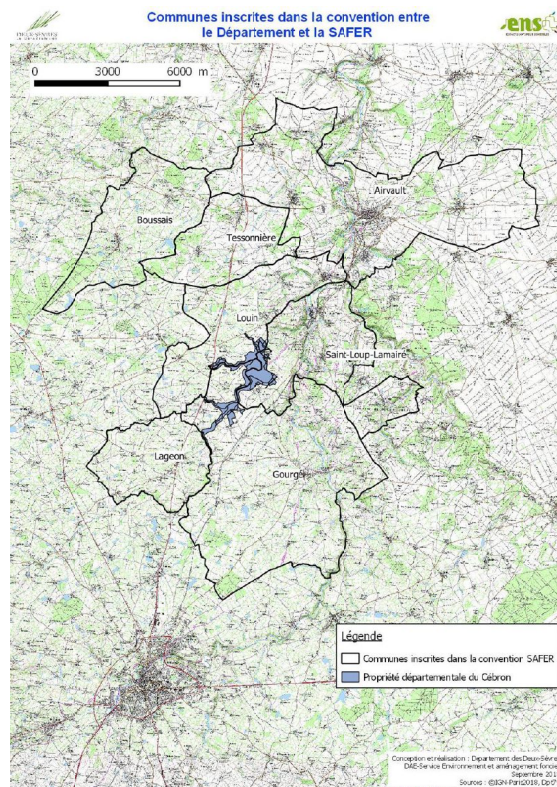
Veille foncière dans un zonage validé autour de la retenue (convention SAFER/CD79) 

Acquisition de parcelles sensibles dans le PPR2

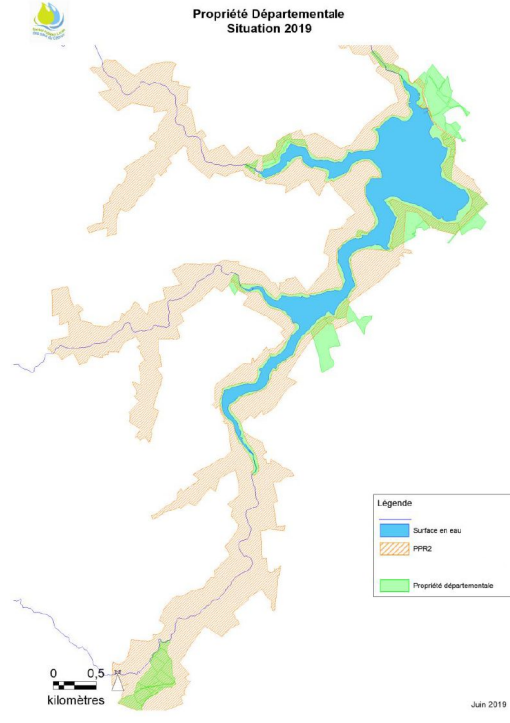
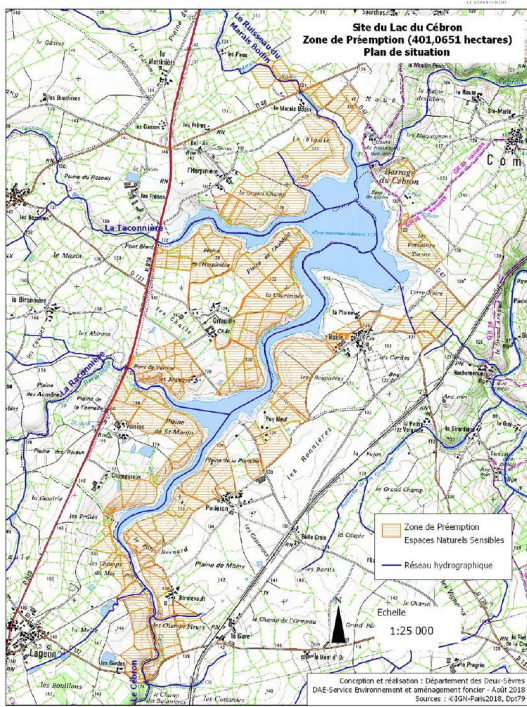
Mise en place et animation zone de préemption 



Objectif: Acquisition et aménagement de 40 à 60 ha en zones sensibles (Périmètre rapproché 2 - zone de préemption)



Conception et réalisation : Département des Deux-Sèvres
DACS Services Environnement et Aménagement Foncier
Septembre 2018
Sources : ©IGN France 2018, IGN



P
R
O
T
E
C
T
I
O
N

Z
O
N
E
S

S
E
N
S
I
B
L
E
S

Mise en conformité de plans d'eau sur le bassin versant

Mise en conformité plans d'eau, protocole DDT

Effacement du plan d'eau du Marais Bodin



Objectif: Effacement plan d'eau Marais Bodin et travaux de morphologie du cours d'eau

Restaurer berges et ripisylves dégradées (Contrat Territorial Milieu Aquatique Thouet)

Réalisation travaux inscrits CTMA Thouet 2017-2021

Envisager poursuite travaux sur secteurs dégradés dans CTMA 2023-2025



Objectif: 100% Mise en défend des berges dégradées sur zonage ciblé sur la période

Animation Agricole

Animation Générale

La communication

Préparation, mise en œuvre et coordination des actions agricoles "Re-Sources"

Développer les partenariats avec les acteurs agricoles locaux

Participer aux démarches territoriales transversales, faire connaître la démarche Re-Sources auprès de tous les acteurs agricoles

Création et conception d'un plan et d'un kit de communication annuel

Animation de stands Re-sources dans des manifestations locales existantes en Gâtine et Airvaudais



Objectif : Mise en œuvre des actions agricoles du contrat territorial, adhésion des agriculteurs et des organismes agricoles, communiquer avec tous les acteurs

Animation Foncière

Suivi activité foncière dans zonage de veille SAFER

Animation/Suivi zonage de Prémption (Espace Naturel Sensible; 400 ha)

Accompagnement, suivi des baux ruraux (BRCE) du département



Objectif : Mise en œuvre des actions de la stratégie foncière

Diagnostic Individuel d'Exploitation

Accompagnement Technique Individuel

Journées techniques en groupe

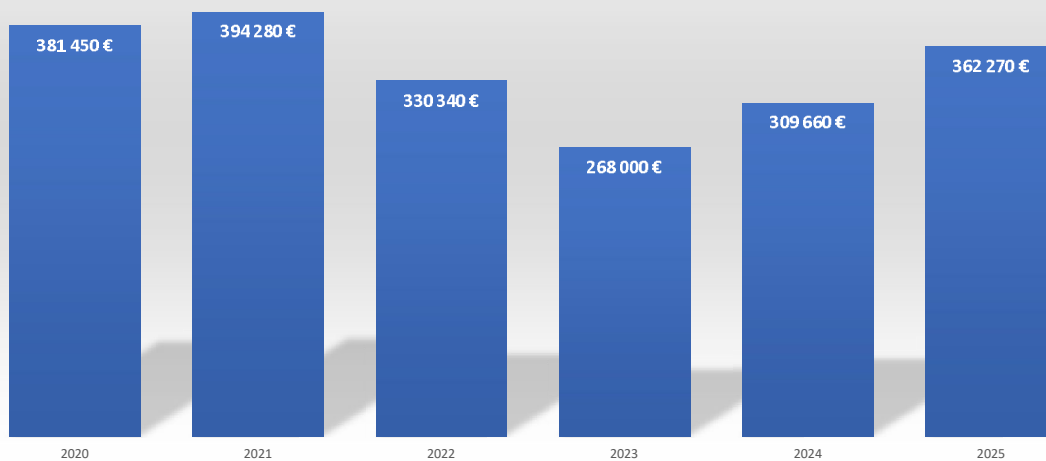
Contrat Territorial Agence,

Appel A Projet

Programme Européen 2021-2027 Programmes Agro-environnementaux : Maec, PSE

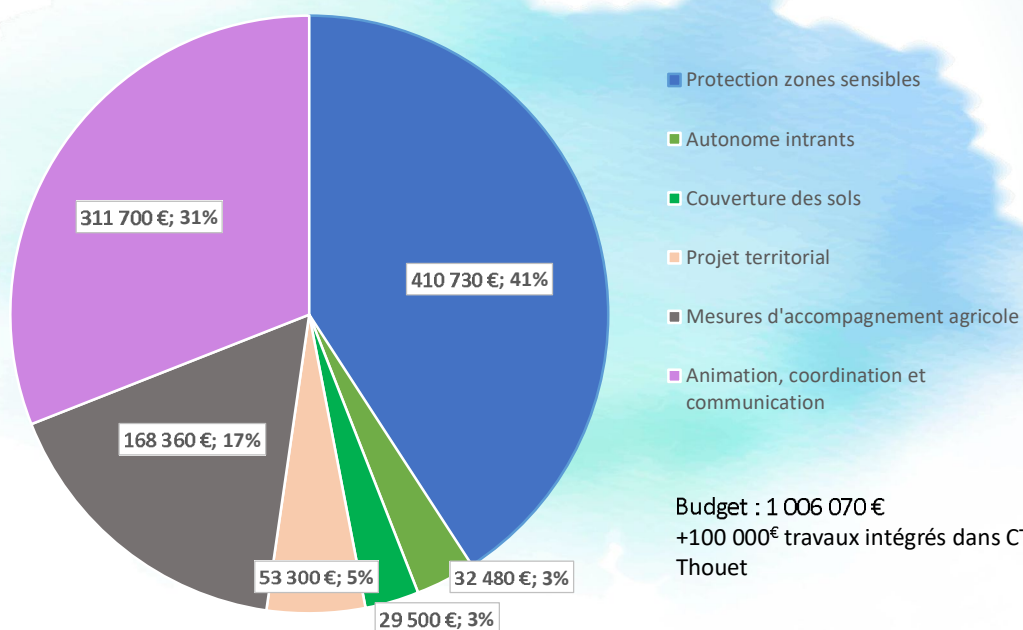


BUDGET PROGRAMME ACTIONS
 Contrat territorial Cébron 2020- 2025



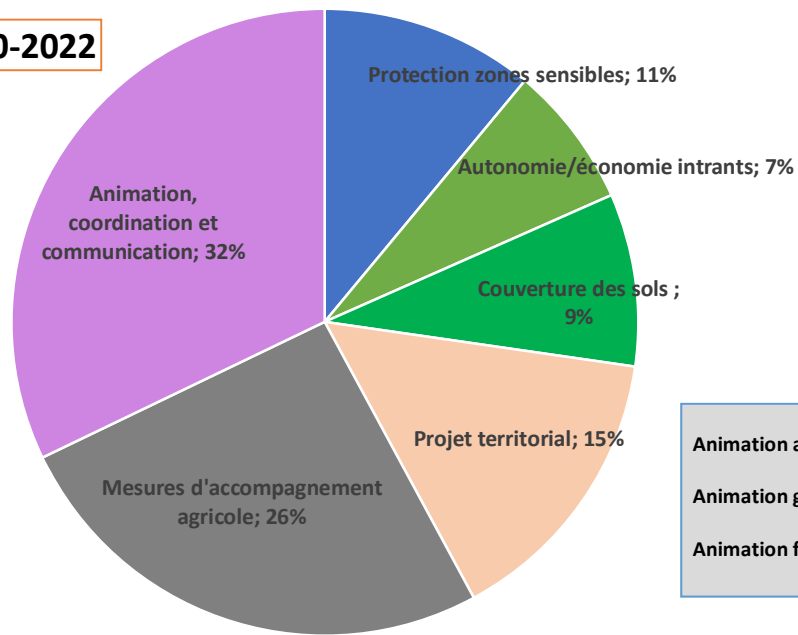
Budget : 2 046 000€
 +180 000€ travaux proposés dans CTMA Thouet (en cours et suivant)

Plan de financement par thématique - 2020-2022



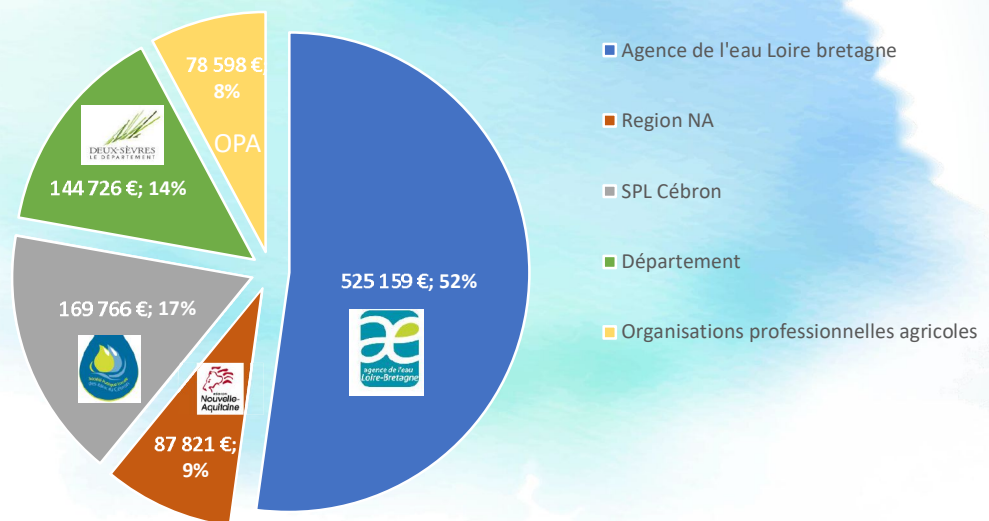
Budget : 1 006 070 €
 +100 000€ travaux intégrés dans CTMA Thouet

Animation 2020-2022

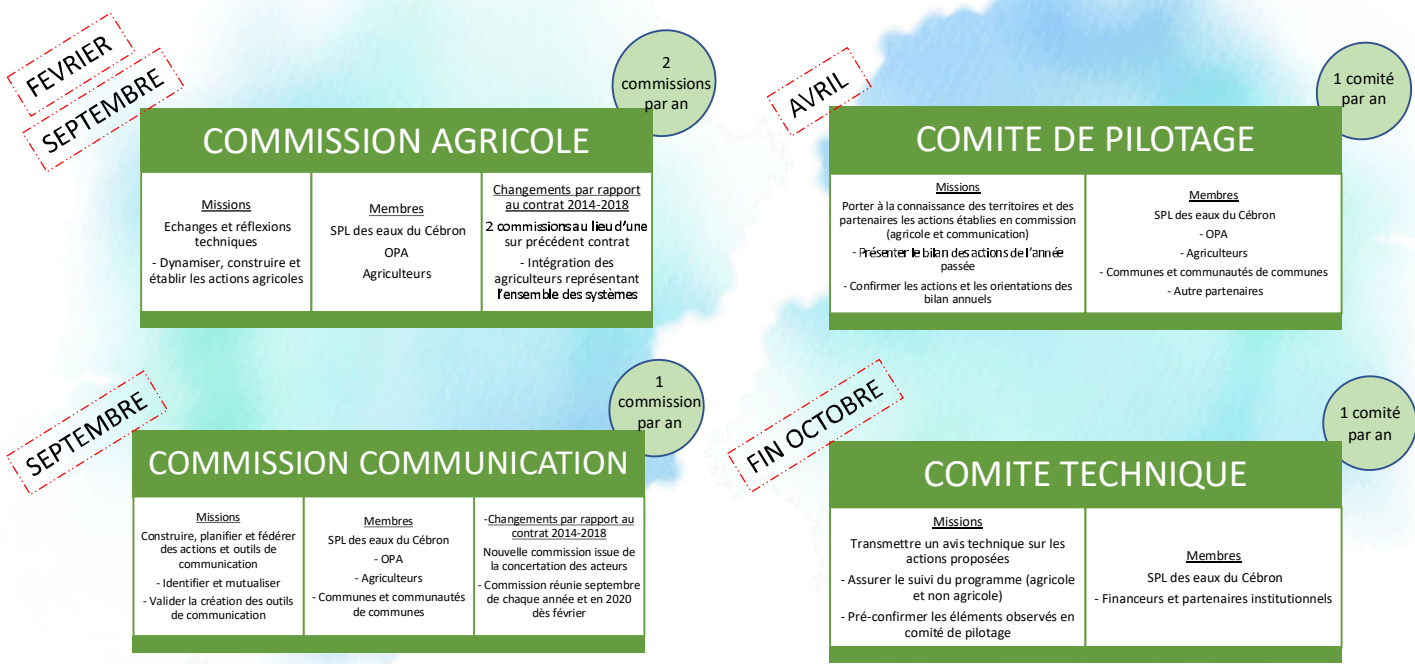


Animation agricole : 1 ETP
Animation générale : 0,35 ETP
Animation foncière : 0,10 ETP

Plan de financement par financeurs - 2020 à 2022 (hors travaux berges-ripisylves Cébron - CTMA Thouet)



Les instances de gouvernance du programme d'action



Les signataires agricoles du contrat :



Les Collectivités partenaires

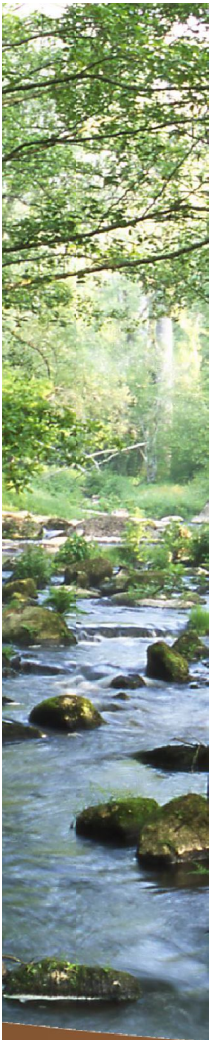


Les partenaires techniques



Les partenaires financiers :





Ordre du jour

1. Validation du compte rendu de la CLE du 27 janvier 2020
2. Validation de la stratégie du SAGE Thouet
3. Avis motivé sur le projet de Contrat Territorial Cébron
4. **Avis motivé sur le projet de Contrat Territorial Thouarsais – Seneuil**
5. Rapport d'activité 2019 de la CLE
6. Informations et questions diverses

PROGRAMME RE-S
THOUARSAIS/SE
2020-2025

CLE SAGE THOUET
20 FÉVRIER 202

Sommaire

Présentation succincte des territoires concernés

Le programme Re-Sources et ses étapes d'élaboration

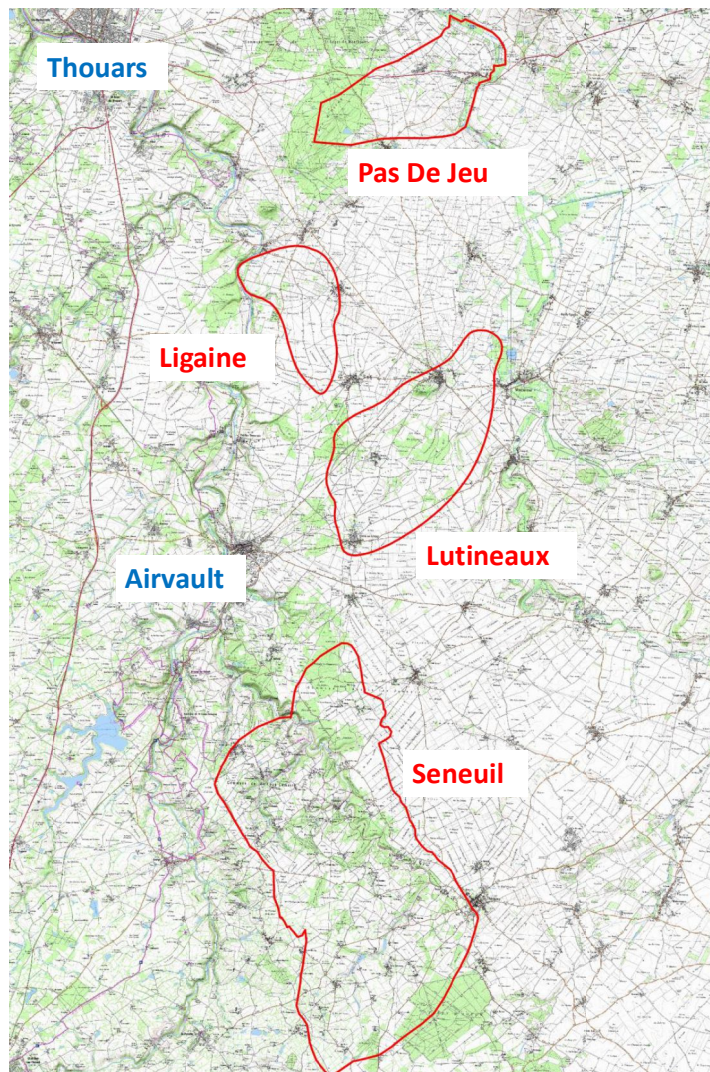
Objectifs / Stratégie globale / Gouvernance

Axes stratégiques agricoles et actions

Budgets prévisionnels

Les territoires concernés

Les bassins d'alimentation des
captages du SEVT
Thouarsais / Seneuil



Bassins du Thouarsais

Sols de groie
 Nappe à faible profondeur
 Pluviométrie < 600 mm/an
 Plaine céréalière: rotations courtes –
 majorité cultures d’hiver

Bassin de Seneuil

Aquifère karstique
 Pluviométrie moyenne 670 mm/an
 Zone de transition plaine/Gâtine :
 céréalisation du territoire

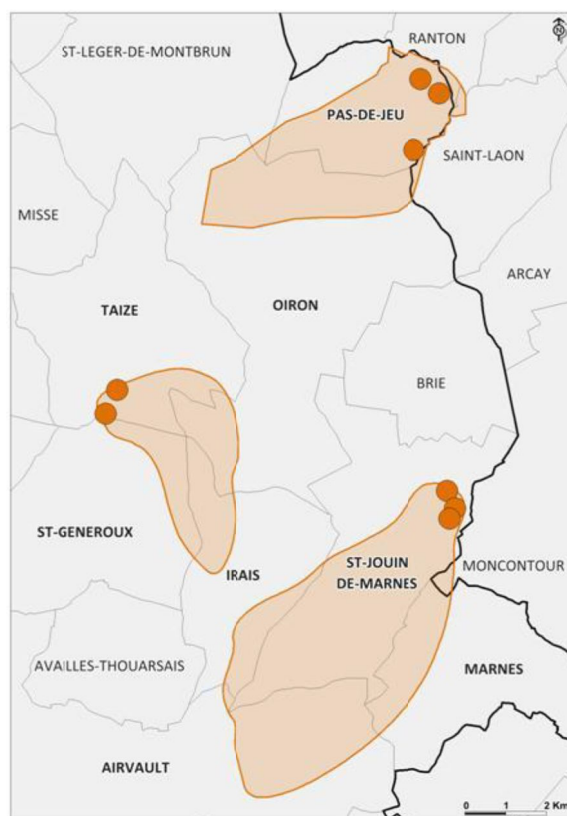
BAC du Thouarsais



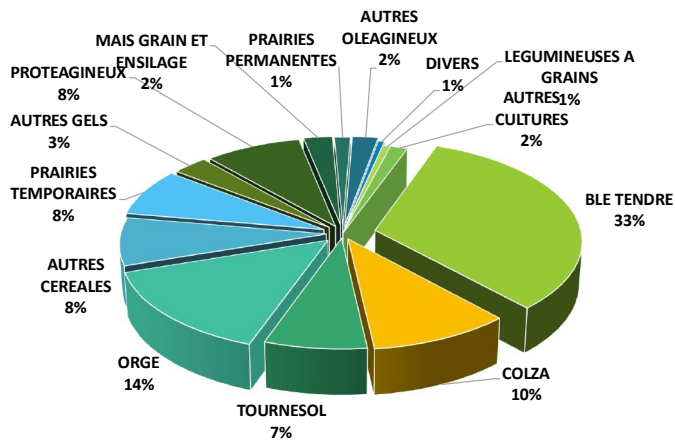
5 270 ha
 4 632 ha de SAU
 10 communes
 120 exploitations

Enjeux:

- Nitrates
- Pesticides



Contexte et enjeux Thouarsais



Assolement BAC du Thouarsais 2017
(4 632 ha de SAU)

NITRATES			
Captages	Etat Initial 2007-2012	Objectifs Contrat 2018	Résultats 2014-2018
Pas de Jeu	Moy = 67,3 mg/L Max = 78 mg/L	Moyenne de qualité inférieure aux niveaux actuels F2 : 70 mg/L F3 : 65 mg/L F5 : 80 mg/L Pour infléchir progressivement la tendance	Moyenne par forage : F2 : 72 mg/L F3 : 64 mg/L F5 : 86 mg/L
Lutineaux	Moy = 68,8 mg/L Max = 74 mg/L	Moyenne de qualité inférieure au niveau actuel : 75 mg/L Pour infléchir progressivement la tendance	Moyenne par forage : F1 : 77 mg/L F3 : 80 mg/L F4 : 80 mg/L
Ligaine	Moy = 43,1 mg/L Max = 56 mg/L	Pas de pics au-delà des 80 mg/L	Moyenne par forage : L1 : 67 mg/L L2 : 68 mg/L En 2014-2015, concentration > 80 mg/L

➤ Risques de transfert :

- **Vulnérabilité** du milieu : nappe libre / majorité de groies superficielles + vallées sèches
- **Pressions polluantes** : systèmes céréaliers avec majoritairement des rotations courtes à risques

➤ Evolution de la qualité de l'eau :

- Concentrations en nitrates égales ou supérieures aux objectifs fixés
- Détection de nouvelles molécules à certains forages

NB : prendre en compte la datation de l'eau captée

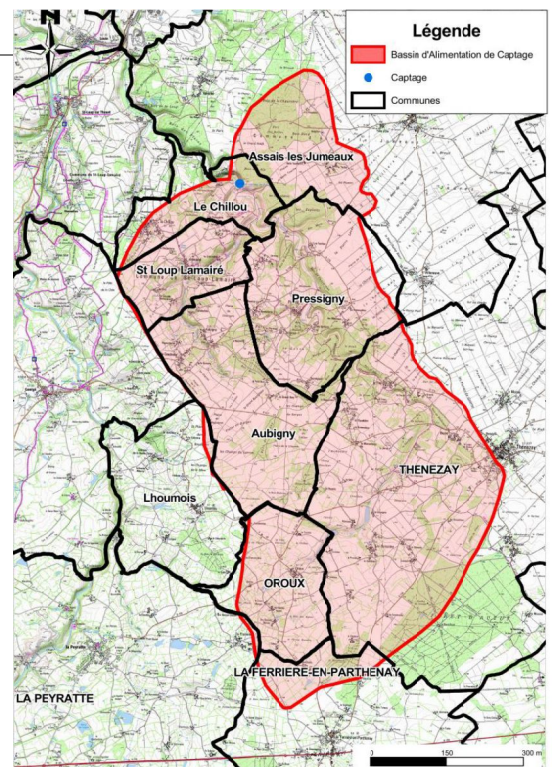


BAC des sources de Seneuil

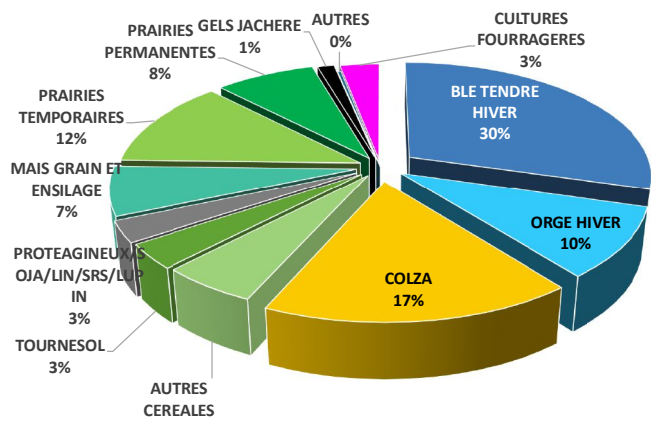
6 900 ha
5 258 ha de SAU (75%)
9 communes
130 exploitations

Enjeux:

- Nitrates
- Pesticides
- Turbidité



Contexte et enjeux Sources de Seneuil



- **Risques de transfert :**
 - **Vulnérabilité** du milieu : nappe libre / aquifère karstique
 - **Pressions** polluantes : évolution défavorable de l'assolement (céréalisation) / systèmes céréaliers avec rotations courtes à risques

■ Evolution de la qualité de l'eau :

	Etat 1 ^{er} CT [2007-2011]	Objectifs 2 nd CT 2018	Etat 2 nd CT [2014-2018]	
Nitrates	Moyenne : 49 mg/L Max : 62 mg/L Percentile 90 = 54 mg/L	Moyenne < 40 mg/L Percentile 90 < 50 mg/L	Moyenne : 52 mg/L Max : 67 mg/L Percentile 90 = 60 mg/L	Actions à renforcer
Pesticides	15 % des prélèvements : dépassement de 0.1 µg/L pour une molécule 3% des prélèvements : dépassement de 0.5 µg/L pour total molécules	< 0.1 µg/L par molécule < 0.5 µg/L pour la somme des molécules	<i>Hors métabolites du Méthazachlore :</i> 10 % des prélèvements : dépassement de 0.1 µg/L pour une molécule 0 dépassements de 0.5 µg/L pour total molécules	Efforts à pérenniser
Turbidité	Pics hivernaux récurrents	Limiter les pics hivernaux	Moyenne : 1,3 NTU Max : 47 NTU Nombre de dépassements de 2 NTU : 14 %	Aménagements à mettre en œuvre

Le programme Re-Sources

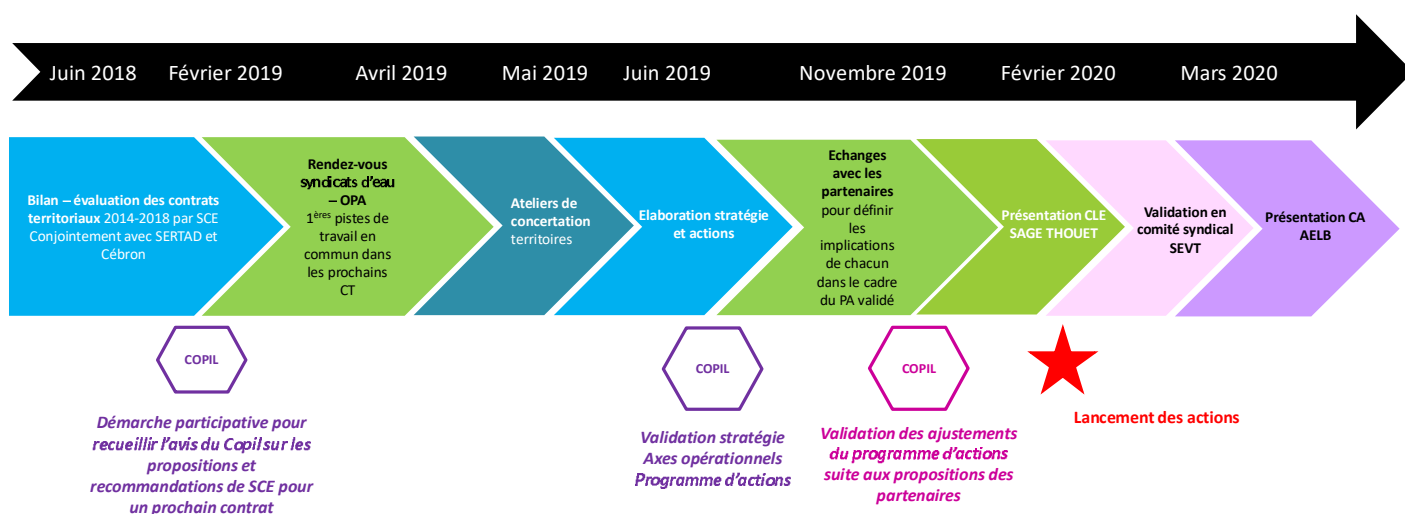
Etapas d'élaboration du programme 2020-2025

Le programme Re-Sources

- Contrat territorial signé entre producteur d'eau potable, les financeurs et partenaires techniques, l'Etat, et les OPA
- Engagement de chacun dans la reconquête de la qualité de l'eau
- Programme d'actions volontaire / multi-partenarial et multi-cible



Rappel des étapes d'élaboration du CT



Signature du CT prévue en
avril 2020

Objectifs globaux

Stratégie

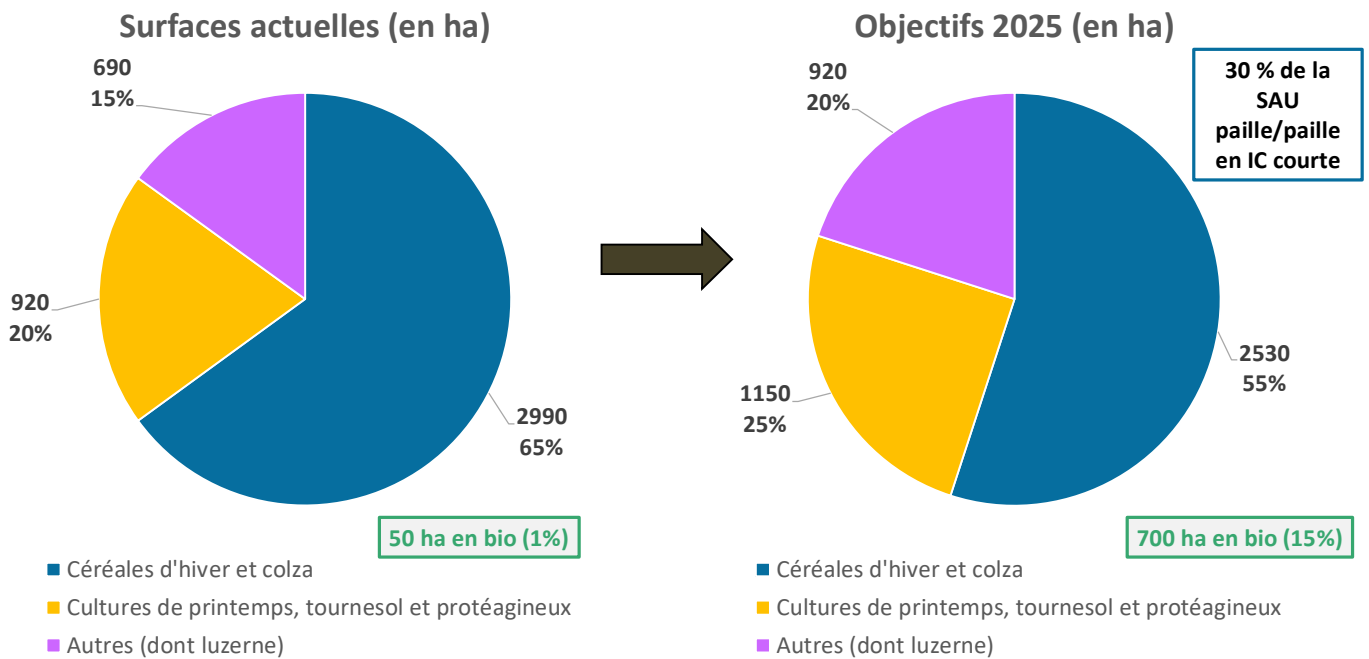
Gouvernance

Objectifs qualité d'eau 2025

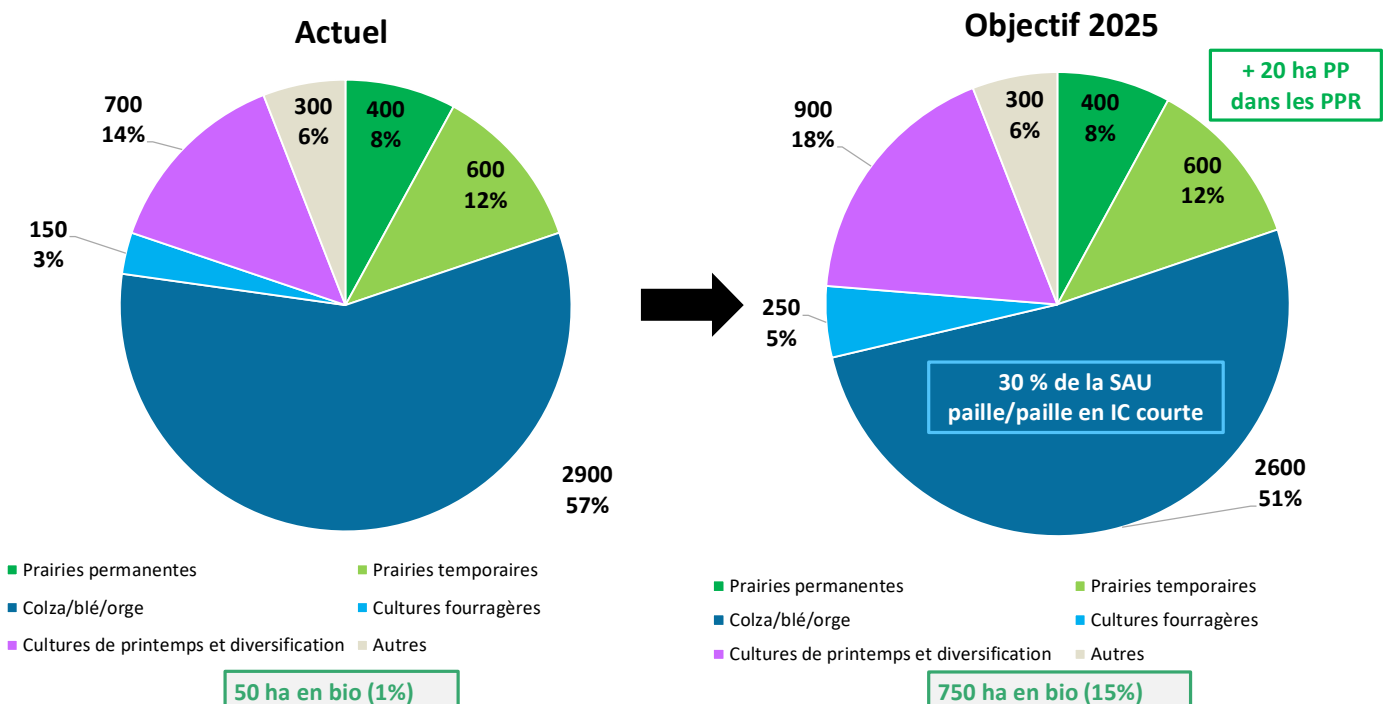
Comité de pilotage juin : objectifs nitrates peu réalistes pour certains – pas assez ambitieux pour d'autres

Enjeux	Thouarsais	Seneuil
Nitrates	Enjeu prioritaire Pas de Jeu : < 60 mg/L Ligaine : < 50 mg/L Lutineaux : < 65 mg/L	Enjeu prioritaire Moyenne < 40 mg/L Percentile 90 < 50 mg/L
	Diminution de 20 % par rapport à l'actuel Tendre vers les objectifs du SAGE 2027 (50 mg/L)	
Pesticides	< 0,1 µg/L par molécule < 0,5 µg/L pour toutes les molécules	
Turbidité	Pas d'enjeu	Limiter les pics hivernaux

Objectifs Thouarsais : Maximiser la couverture des sols en faisant évoluer en parallèle les pratiques et les systèmes culturaux



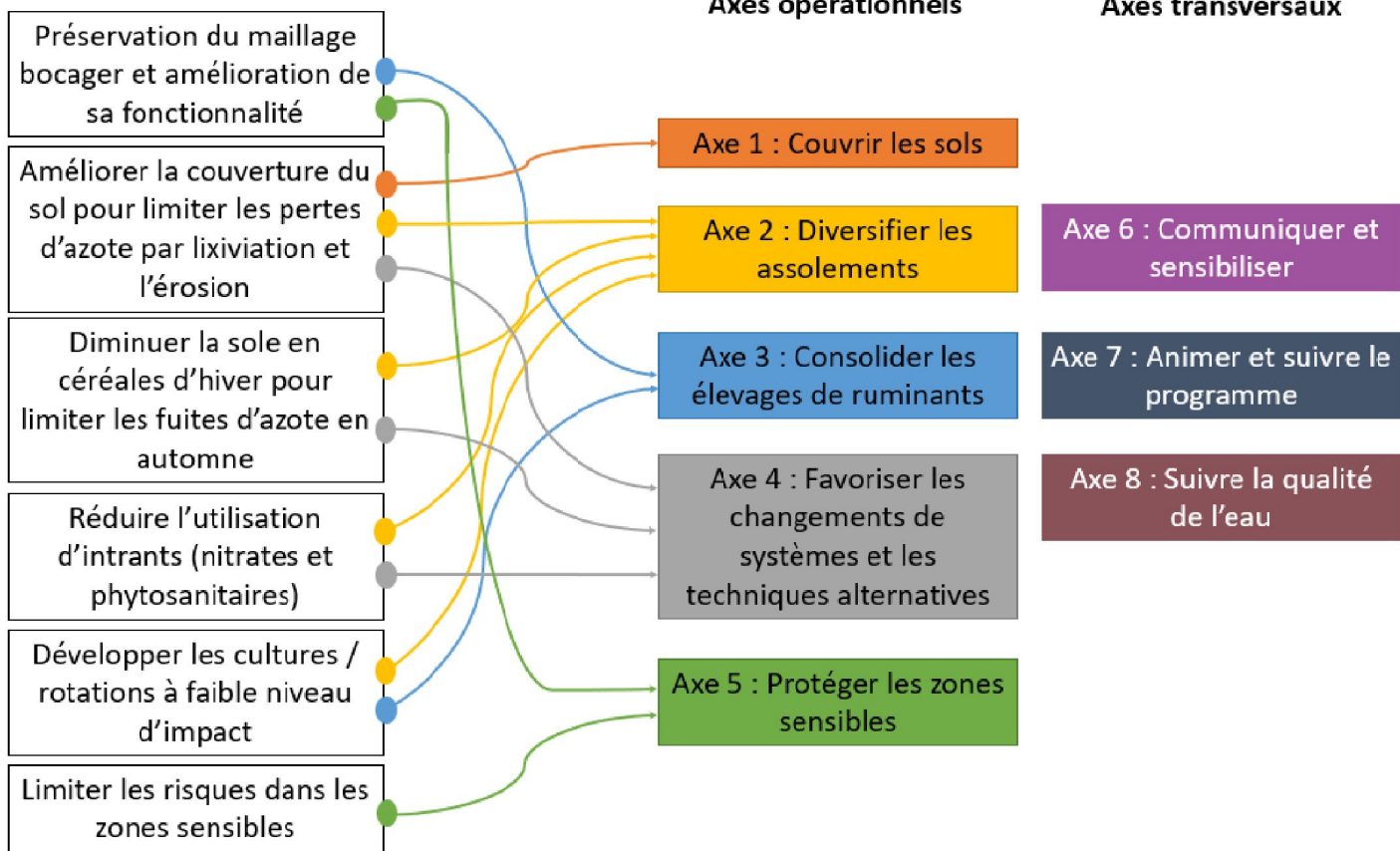
Objectifs Seneuil : Avoir une évolution favorable de l'assolement (préservation du maillage bocager et diversification des assolements) Faire évoluer les systèmes et les pratiques pour diminuer les pressions



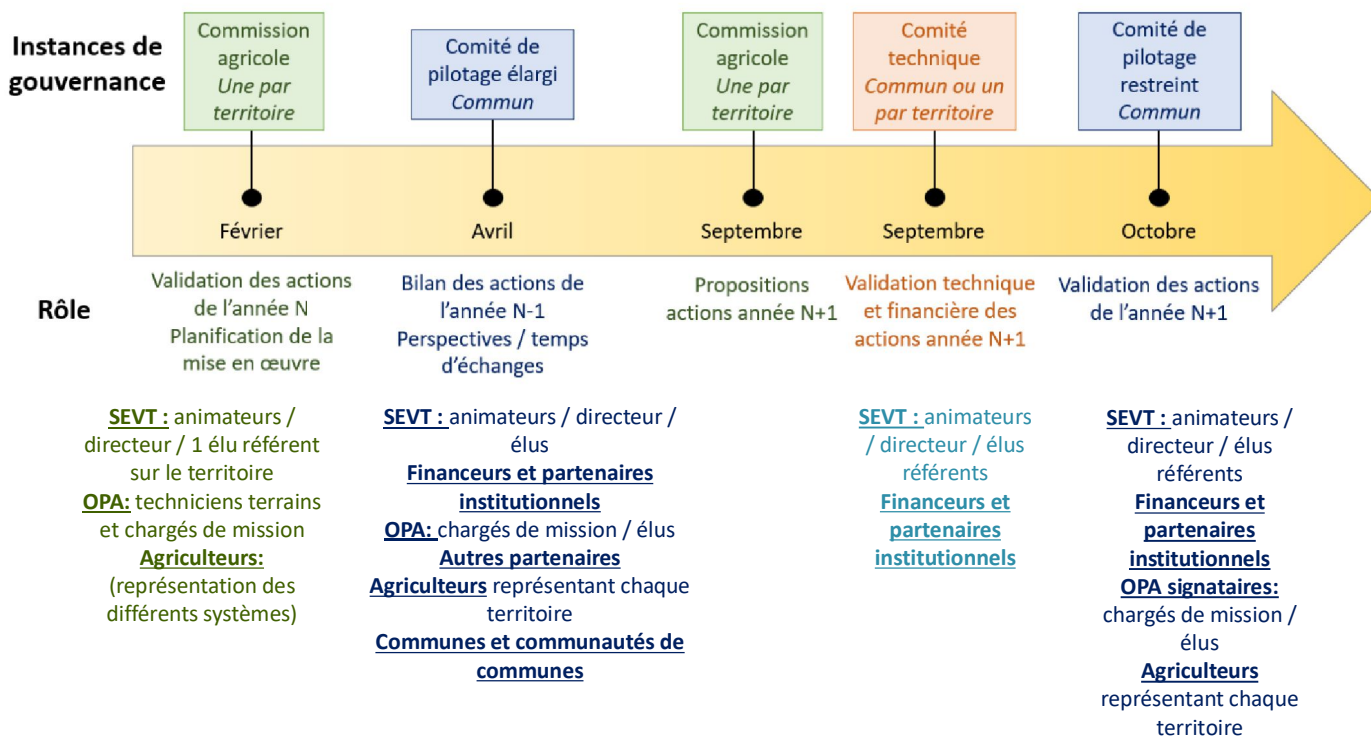
Axes stratégiques 2020-2025



Objectifs stratégiques



Gouvernance



Présentations des axes d'actions

DESCRIPTION DES ACTIONS

PORTEURS DES ACTIONS

OBJECTIFS

BUDGET

AXE 1 / COUVRIR LES SOLS

1. Sensibilisations aux couverts végétaux

- Plateforme sur les couverts végétaux – **Terrena**
- Animations dans le cadre des « RDV des couverts végétaux » - **OPA / SEVT**

SEVT

SE

79

OPA

SEVT

2.1. Rallye couverts végétaux – Mise à disposition de semences

- Expérimenter les couverts courts grâce à la mise à disposition de semences – **SEVT**
- « *Sors tes couverts* » dans le cadre de la mise à disposition de semences – **FDC79**
- Suivi précis de parcelles en couvert court ou à valorisation fourragère – **CA79 / SEVT**

SEVT

OPA

SEVT

2.2. Mise à disposition matériel

- Via les CUMA, tester pendant 1 an du matériel en lien avec les couverts (implantation, destruction)
- Appui technique de la FDCUMA et autres

SEVT

3. Suivi des couverts et diffusion de données locales

- Utiliser le logiciel MERCI pour évaluer les couverts (biomasse, éléments captés / restitués) – Formations / pesées avec les agriculteurs
- Mesurer l'impact des couverts par des reliquats azotés

SEVT

4. Expérimentation de l'utilisation du BRP

- Etude de l'intérêt pour piéger les nitrates dans le sol
- Etude de l'intérêt en tant que litière (*lien axe 3*)

SEVT

5. Développement des CIVE

- Animer un groupe d'agriculteurs sur les CIVE
- Développer les cultures biomasse
- Accompagner un projet de méthanisation

SEVT

OBJECTIFS

- 100 % de **couverts longs** (réglementation)
- **Couverts longs plus efficaces et implantés plus longtemps**
- Développer les **couverts courts** (2025: 30 % des pailles/pailles en IC courtes)
- Développer les **couverts permanents**

AXE 2 / DIVERSIFIER LES ASSOLEMENTS

1. Sensibilisations aux cultures associées

- Animations dans le cadre des « RDV des couverts végétaux » - **OPA / SEVT**

SEVT

SE
79

OPA

2.1. Rallye cultures associées – Mise à disposition de semences

- Expérimenter les cultures associées grâce à la mise à disposition de semences – **SEVT**

SEVT

2.2. Triage pour valoriser les cultures associées

- Animations et tests – **SEVT**

SEVT

3. Développement des cultures de diversification

- Rencontres et visites techniques pour découvrir des cultures de diversifications à fortes valeurs ajoutées – **FRAB NA**
- Animation cultures bas niveaux d'intrants (protéagineux) - **TERRENA**

OPA

4. Développement de la luzerne

- Journées collectives – **SEVT**
- Expérimentations et étude de l'impact de la destruction sur le relargage d'azote / production et diffusion de données locales - **SEVT**

SEVT

OBJECTIFS

- Développer les **cultures associées**
- Développer les **cultures de diversification**
- Développer les **légumineuses fourragères**

AXE 3 / CONSOLIDER LES ELEVAGES DE RUMINANTS EN AMELIORANT LEUR AUTONOMIE

1. Soutien économique aux éleveurs pour aller vers des systèmes résilients et autonomes

- Mise en œuvre des MAEc / PSE / PCAE sur le BAC - **SEVT**

SEVT

SE
79

2.1 Journées collectives autonomie des élevages

- Organisation de journées collectives en lien avec les travaux des groupes d'éleveurs; intervention de spécialistes - **SEVT**

SEVT

2.2 Rallye fourrager

- Expérimenter des cultures fourragères grâce à la mise à disposition de semences – **SEVT / OPA**
- Plateforme cultures fourragères – **TERRENA**
- Suivi du rallye – production et diffusion de données - **SEVT**

SEVT

OPA

2.3 Mise à disposition de matériel

- Via les CUMA, tester pendant 1 an du matériel en lien avec l'entretien du bocage (prairies et haies)
- Appui technique de la FDCUMA et autres

SEVT

2.4 Actions individuelles pour les éleveurs

- Diagnostics d'autonomie et accompagnement individuel – **CAVEB TERRENA CIVAM**

OPA

2.5 Accompagnement de groupes d'éleveurs

- Groupe Elevage – **CIVAM**
- Temps d'échanges entre éleveurs – **FRAB NA**

OPA

2.6 Etude impact projet de sécurisation cultures fourragères par irrigation

- Etude d'impacts et de faisabilité projet dérivation gouffre (stage) - **SEVT**

SEVT

3. Développement de filières

- Animations collectives filières – **SEVT / OPA**
- Suivi éleveurs Génisses à l'herbe - **TERRENA**

SEVT

SE
79

OPA

4. Pérennité de l'élevage sur le territoire

- Faciliter l'accès au foncier pour les éleveurs - **SEVT**
- Faciliter installations / transmissions en élevage – **SEVT / OPA**

SEVT

OPA

OBJECTIFS

- **Maintien du nombre d'éleveurs de ruminants sur le BAC**
- **Maintien et développement du maillage bocager**
- **Développer les cultures fourragères**

AXE 4 / FAVORISER LES CHANGEMENTS DE PRATIQUES ET DE SYSTEMES

1. Soutien économique aux changements de pratiques

- Mise en œuvre des MAEc et CAB-MAB / PSE / PCAE sur les bassins - **SEVT**

SEVT

SE
79

2.1 Accompagnement collectif aux changements de pratiques et de systèmes

- Journées techniques – **NACA**
- Organisation de journées collectives en lien avec les travaux des groupes d'agriculteurs (Bio, fermes 30 000, Dephy...); intervention de spécialistes - **SEVT**

SEVT

OPA

2.2 Accompagnement de groupes d'agriculteurs

- Groupe bio – **FRAB NA / CA 79**
- Groupe « projet optimisation de la gestion de l'azote » - **CIVAM**

OPA

2.3 Actions individuelles pour les exploitations

- Pré-diagnostics, diagnostics conversion AB et simulations technico-économiques – **FRAB NA**
- Diagnostics d'exploitation – **NACA / TERRENA**
- Accompagnement individuel – **FRAB NA / NACA / TERRENA**

OPA

3. Techniques d'ajustement de la fertilisation / OAD

- Suivi des démarches mises en œuvre par les OPA ; *non financé*

OPA

4. Mise à disposition de matériel

- Via les CUMA, tester pendant 1 an du matériel en lien avec le changement de pratiques et de systèmes (désherbage mécanique, semis direct...)
- Appui technique de la FDCUMA et autres

SEVT

5. Diagnostic territorial des filières en AB

- Identification des freins et leviers au développement de l'agriculture et de l'alimentation bio sur le territoire – **FRAB NA**

OPA

OBJECTIFS

- **Augmentation de la SAU bio** du BAC (15%) – tendre vers 30 % en 2030
- Constitution d'un **groupe GC bio**
- Développement de projets de **changements de pratiques et systèmes** et mobilisation du plus grand nombre
- Augmentation du nombre de **parcelles pilotées par OAD**

AXE 5 / PROTEGER LES ZONES SENSIBLES

1.1 Veille foncière

- Veille foncière via Vigifoncier
- Partenariat avec la SAFER
- Commission foncière Seneuil

SEVT

1.2 Acquisitions foncières

- Acquisitions de parcelles dans les PPR
- Mise en réserve et échanges

SEVT

1.3 Aménagements fonciers

- Secteur Pas de Jeu
- Secteur Lutineaux

CD79

2. Aménagement des zones de gouffres

- Seneuil

SEVT

3.1 Plantations de haies

- 2 plantations par an avec animations scolaires / partenariat FDC 79

SEVT

3.2 Accompagnement des projets IAE

- Accompagnement des projets d'implantation d'IAE par les agriculteurs, habitants et collectivités

SEVT

3.3 Gestion des parcelles en baux environnementaux

- Mise en place des baux
- Suivi des baux en cours et animation foncière sur le territoire
- Partenariats (ex: CREN)

SEVT

3.4 Accompagnement et suivi des projets IAE des agriculteurs

- Mise en œuvre des DETA – **FDC 79**

OPA

4. Etude nitrates Lutineaux

- Evaluer la vitesse de migration et la quantité de nitrates dans la zone non-saturée

SEVT

OBJECTIFS

- Poursuivre la **veille et l'animation foncière**
- **Acquisitions :**
 - PPR / zones sensibles
 - Réserve foncière
 - 20 ha Seneuil
 - 80 ha Thouarsais
- Projets d'**aménagement fonciers (Thouarsais)**
- **Aménagements des gouffres**
- **Gestions des zones vulnérables** (mise en place d'infrastructures agroécologiques)

AXE 6 / COMMUNIQUER ET SENSIBILISER

SEVT

1.1 Bulletins d'informations aux habitants (2/an)

1.2 Panneaux dans les champs

1.3 Presse, internet et réseaux sociaux

1.4 Maquette château d'eau

1.5 Identité graphique / stratégie de communication

2.1 Stand pour évènements / salons

2.2 Participation & intervention lors d'évènements

3.1 Animations dans les écoles primaires

3.2 Animations dans les collèges

4. Sensibilisation des élus: interventions conseils municipaux, communautaires, journées de sensibilisation...

OBJECTIFS

- Valoriser les pratiques et les actions du monde agricole favorables à la qualité de l'eau
- Toucher le plus grand nombre de citoyens/consommateurs
- Sensibiliser et impliquer les élus pour un meilleur portage politique du programme
- Coordonner et mutualiser les actions avec les différents partenaires pour une meilleure cohérence sur le territoire

Axe 8 : Suivi de la qualité de l'eau

THOUARSAIS / SENEUIL

Suivi des nitrates

Suivi des pesticides (dont perturbateurs endocriniens)

=> Analyses aux forages / piézomètres / sources /
gouffres en fonction du territoire

➔ **Analyses semestrielles (hautes et basses eaux)**

SENEUIL

Suivi de la turbidité

Liens avec la ZPAAC des Lutineaux

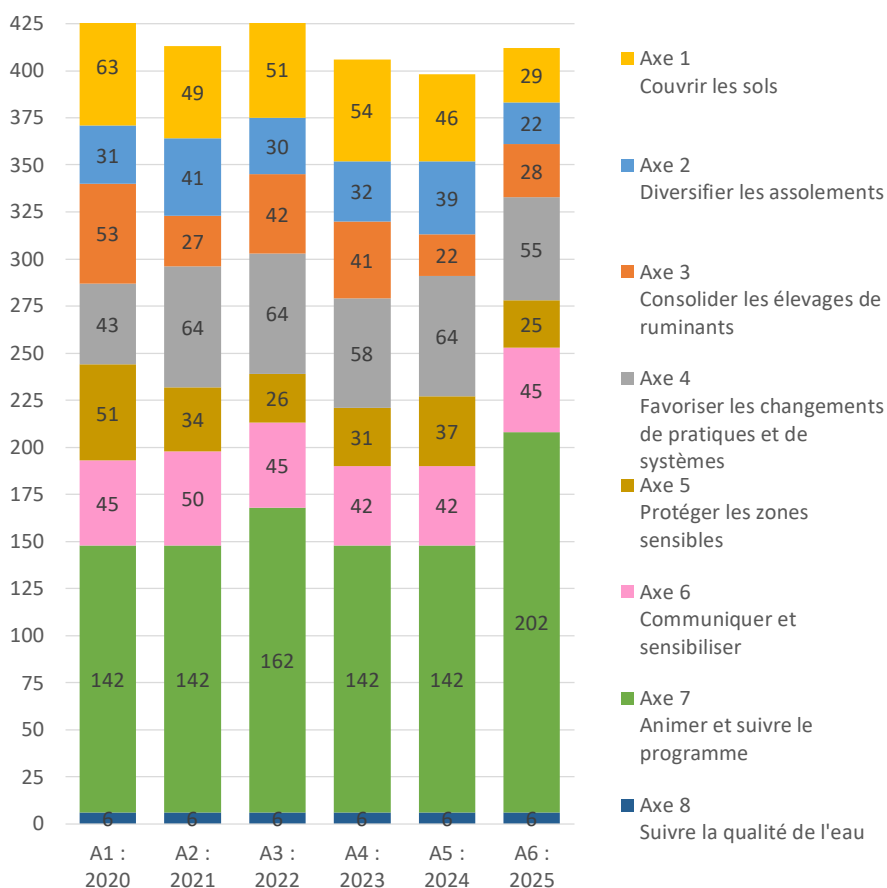
➤ Actions proposées

- Renforcement du 6^{ème} PAZV
- Actions liées à la protection
- Actions de pédagogie / formation

Complémentarité avec le programme Re-Sources

➤ Co-animation DDT 79 / CA 79 / SEVT

Répartition annuelle du temps d'animation par axe



Animation du prochain programme Re-Sources

2 ETP (Animation générale et agricole)

112 000 € par an soit 672 000 € au total des 6 ans :

- animation
- frais de fonctionnement

Missions principales :

- Préparation, coordination et suivi des actions
- Mise en place et renforcement des partenariats
- Suivi du programme et organisation des instances de gouvernance
- Participation aux réseaux Re-Sources
- Sensibilisation des acteurs du territoire aux enjeux de qualité d'eau
- Suivi des autres projets du territoire

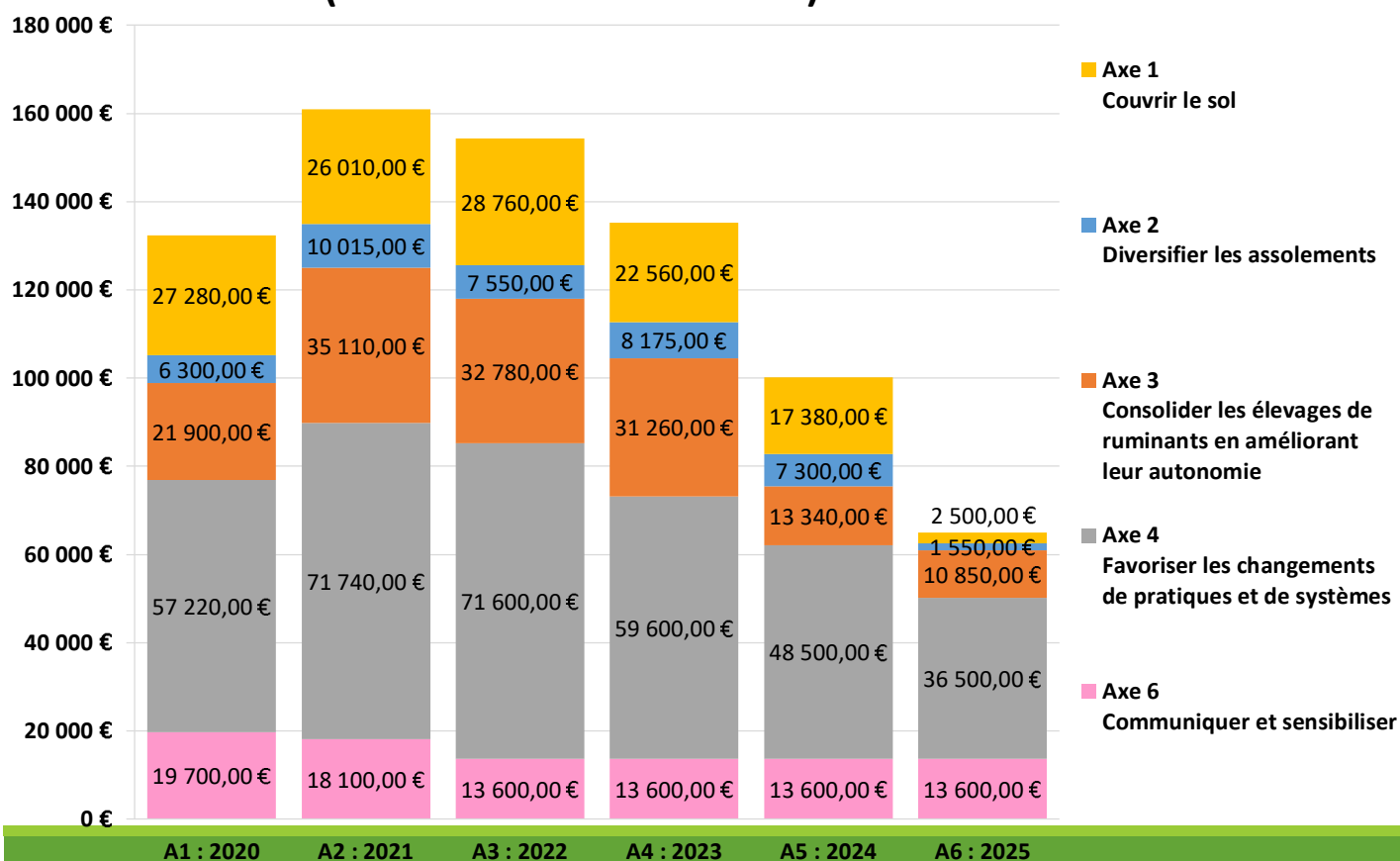
Budgets prévisionnels

DÉTAILS PAR ANNÉE ET PAR AXE (2020-2025)

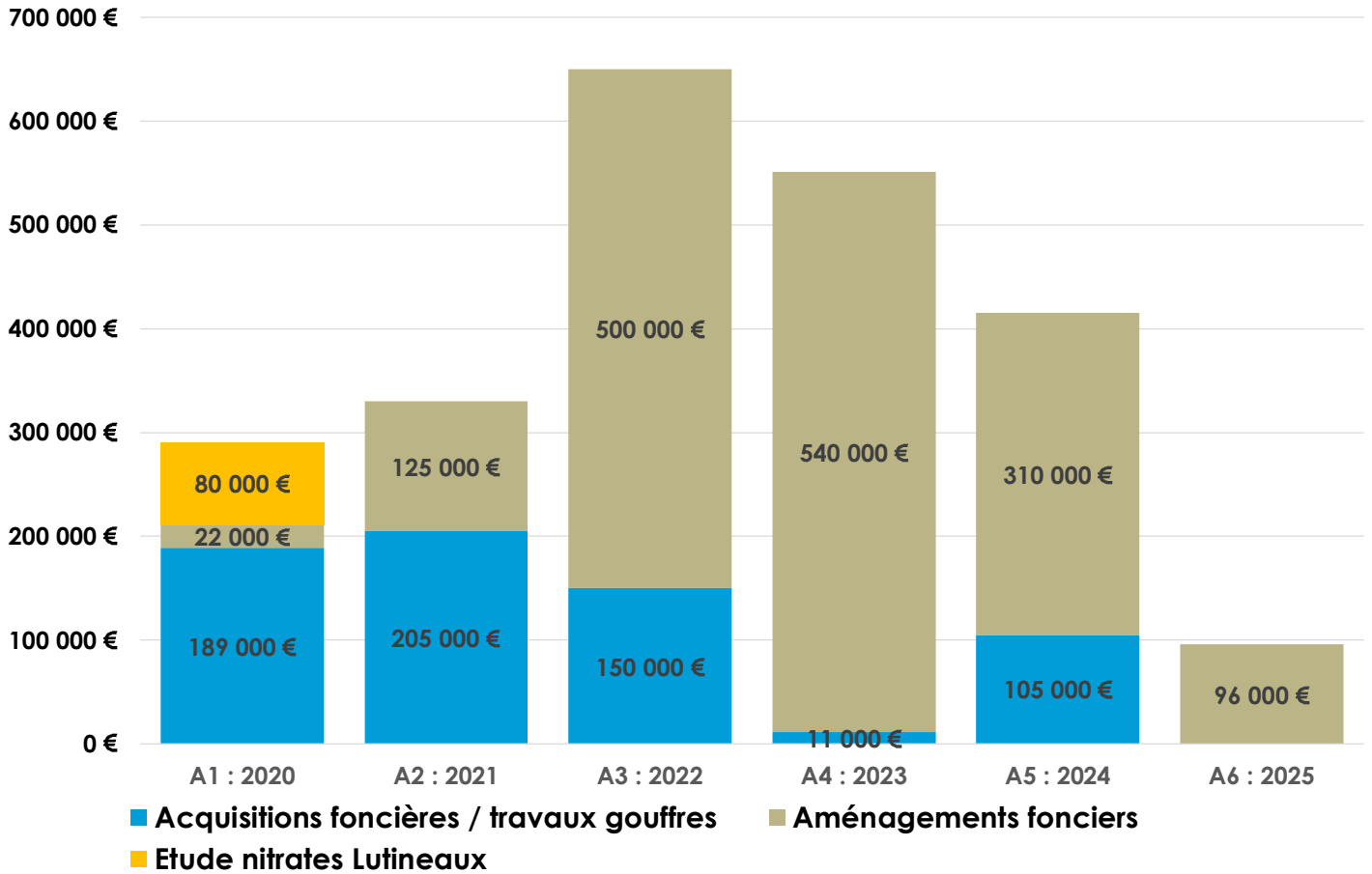
BUDGETS GLOBAUX (2020 – 2022)

RÉPARTITION DES FINANCEURS (2020 – 2025)

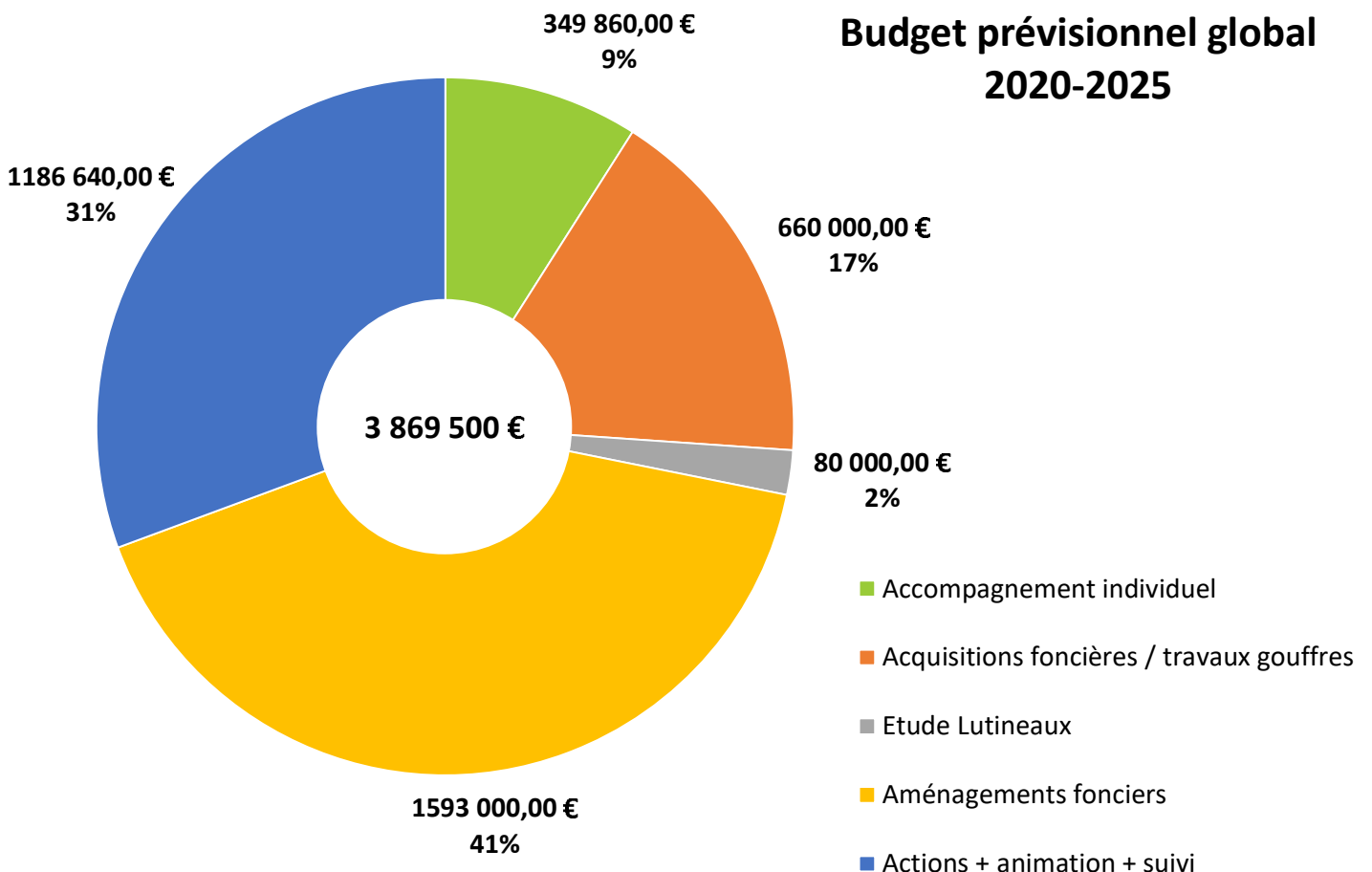
**Budget prévisionnel 2020-2025 par axe
(hors foncier et animation)**



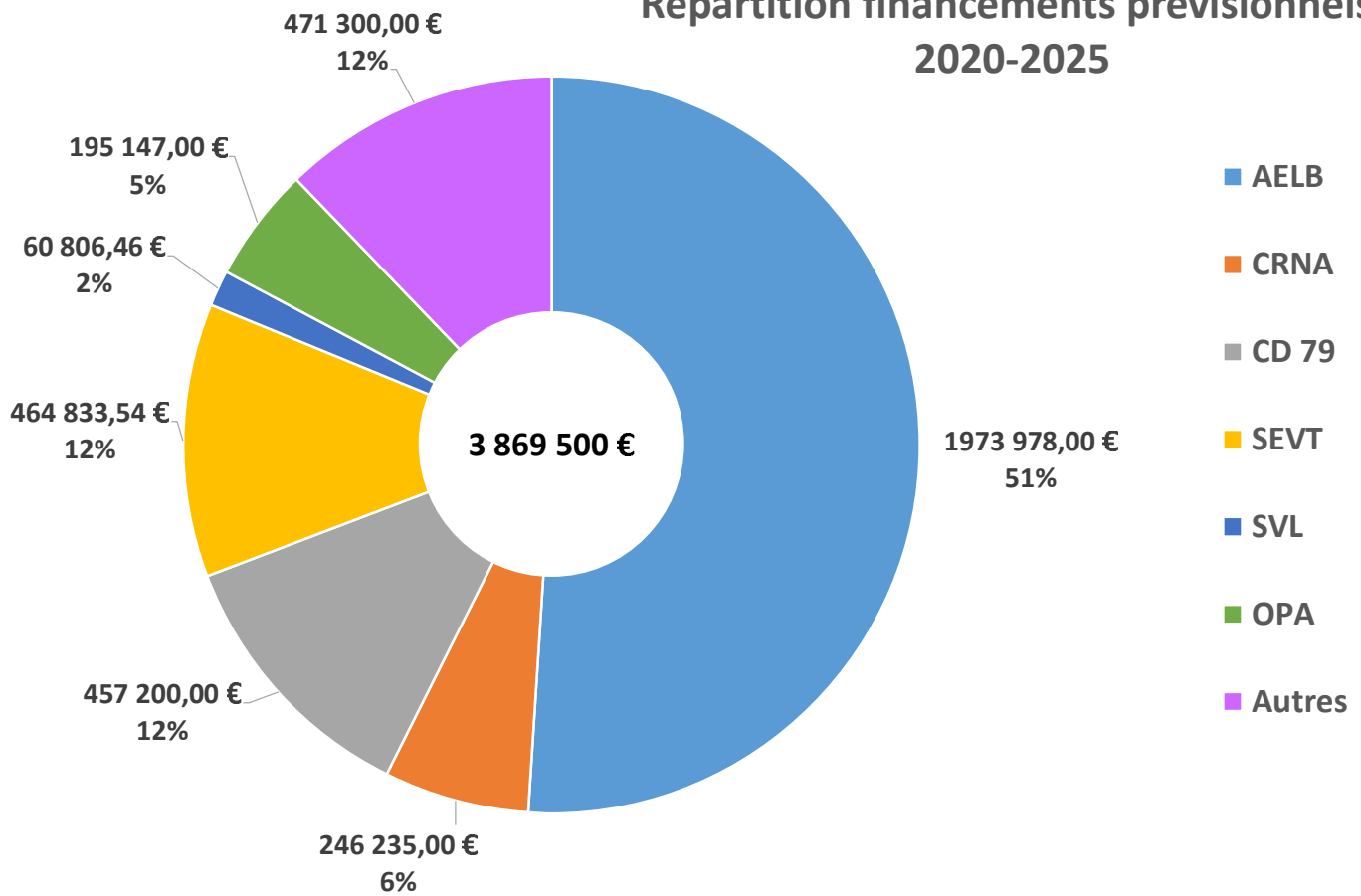
Budget prévisionnel 2020-2025 - Foncier



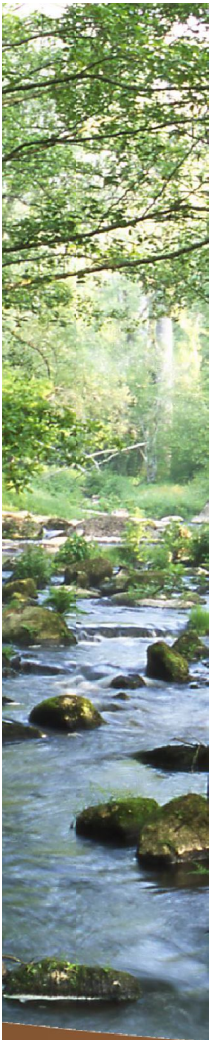
Budget prévisionnel global 2020-2025



Répartition financements prévisionnels 2020-2025



Merci de votre attention



Ordre du jour

1. Validation du compte rendu de la CLE du 27 janvier 2020
2. Validation de la stratégie du SAGE Thouet
3. Avis motivé sur le projet de Contrat Territorial Cébron
4. Avis motivé sur le projet de Contrat Territorial Thouarsais – Seneuil
5. **Rapport d'activité 2019 de la CLE**
6. Informations et questions diverses

5. Rapport d'activité 2019

Rapport annuel d'activité de la CLE du SAGE 2019

- **Projet du rapport d'activité envoyé aux membres de la CLE par mail le 6 février 2020**
- **Document demandé par le comité de bassin afin d'avoir une vision annuelle de l'état d'avancement des travaux de la CLE**
- **Également envoyé aux Préfets 79, 49, 86, Préfet coordonnateur du bassin Loire-Bretagne, aux collectivités et aux financeurs + Téléchargeable sur le site internet du SAGE**
- **Trame définie par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne :**
 - Présentation du SAGE Thouet et rappel du contexte
 - Présentation des activités de la CLE, Bureau de la CLE et des commissions du SAGE
 - Autres actions ou réunions suivies par la cellule d'animation
 - Actions de communication 2019
 - Budget et financement de l'année 2019
 - Analyse – Bilan – Perspectives
 - Annexes

Animation 2019

■ Activités de la CLE, du Bureau et des Commissions thématiques

Réunions	Nombre de participants par collège			Ordre du jour	Principales discussions, conclusions ou décisions
	Collectivités	Usagers	État		
Réunion du Bureau de la CLE du 14 janvier 2019	5/7 (1 siège vacant)	3/4	4/4	<ol style="list-style-type: none"> 1. Élaboration SAGE – Scénarios alternatifs 2. Préparation séances de la CLE 3. Informations et questions diverses 	- Échanges sur la version provisoire du rapport de présentation des scénarios alternatifs du SAGE
Réunion du Bureau de la CLE du 12 mars 2019	4/7 (1 siège vacant)	3/4	3/4	<ol style="list-style-type: none"> 1. Élaboration SAGE – Ambition de la CLE 2. Préparation de la séance de la CLE du 4 avril 2019 3. Informations et questions diverses 	<ul style="list-style-type: none"> - Travail sur la définition de l'ambition de la CLE pour une présentation en CLE - Poursuite des échanges sur les scénarios alternatifs du SAGE - Information sur l'avancée des travaux GEMAPI
Séance de la CLE du 4 avril 2019	15/32 + 2 mandats	7/16	6/14 + 1 mandat	<ol style="list-style-type: none"> 1. Validation du compte rendu de la CLE du 26 juin 2018 2. Élection du 2nd Vice-Président de la CLE 3. Élaboration SAGE : Définition de l'Ambition de la CLE 4. Avis motivé sur le projet de CTMA de la Dive 5. Validation du rapport d'activité 2018 de la CLE 6. Validation des inventaires zones humides (CA2B) 7. Questions importantes SDAGE / Feuille de route de la CLE 8. Informations et questions diverses 	<ul style="list-style-type: none"> - M. Édouard RENAUD élu 2nd Vice-Président de la CLE - Validation de la note d'Ambition de la CLE - Avis favorable sur le projet de CTMA de la Dive - Validation du rapport d'activité 2018 de la CLE du SAGE Thouet - Validation de 11 inventaires zones humides de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais - Participation consultation « Questions importantes SDAGE »

Animation 2019

Réunion du Bureau de la CLE du 28 mai 2019	4/8	3/4	4/4	<ol style="list-style-type: none"> 1. Élaboration SAGE – Scénarios alternatifs 2. Feuille de route de la CLE 3. Informations et questions diverses 	<ul style="list-style-type: none"> - Échanges sur la version actualisée du rapport de présentation des scénarios alternatifs du SAGE en vue d'une présentation à la CLE pour validation - Élaboration de la feuille de route de la CLE
Séance de la CLE du 27 juin 2019	6/32	7/16	6/14 + 3 mandats	<ol style="list-style-type: none"> 1. Validation du compte rendu de la CLE du 4 avril 2019 2. Validation des scénarios alternatifs du SAGE Thouet 3. Projet de feuille de route de la CLE du SAGE Thouet 4. Informations et questions diverses 	<ul style="list-style-type: none"> - Validation des scénarios alternatifs du SAGE Thouet - Pré-validation du projet de feuille de route de la CLE
Séance de la CLE du 26 septembre 2019	11/32 + 2 mandats	7/16	4/14 + 2 mandats	<ol style="list-style-type: none"> 1. Validation du compte rendu de la CLE du 27 juin 2019 2. Définition de la stratégie du SAGE – Votes scénarios alternatifs du SAGE 3. Informations et questions diverses 	- Positionnements sur les premières orientations stratégiques du SAGE
Séance de la CLE du 10 octobre 2019	11/32 + 2 mandats	9/16	5/14 + 1 mandat	<ol style="list-style-type: none"> 1. Validation du compte rendu de la CLE du 26 septembre 2019 2. Présentation du Schéma Départemental de l'Eau de la Vienne 3. Validation de la feuille de route de la CLE 4. Validation inventaires zones humides (CA2B / Pays de Gâtine) 5. Synthèse CLE du 26 septembre 2019 6. Présentation « Stratégie plans d'eau » - DDT 79 7. Présentation « Continuité écologique apaisée » - DDT 79 8. Informations et questions diverses 	<ul style="list-style-type: none"> - Signature de la charte d'engagement du Schéma Départemental de l'Eau de la Vienne - Validation de la feuille de route de la CLE - Validation de 8 inventaires zones humides - Présentation de la stratégie « plans d'eau » mise en place par la DDT 79 - Présentation de l'approche « continuité écologique apaisée »

Animation 2019

Commissions Thématiques du 7 novembre 2019	33 participants			1. Rappels des scénarios alternatifs du SAGE 2. Échanges sur la stratégie du SAGE	- Ateliers d'échanges sur les orientations stratégiques du SAGE
Réunion du Bureau de la CLE du 17 décembre 2019	5/8	2/4	3/4	1. Élaboration SAGE – Présentation de la stratégie 2. Information GEMAPI 3. Informations et questions diverses	- Échanges sur le projet de stratégie du SAGE en vue d'une présentation en CLE pour validation - Point sur les dernières décisions relatives aux réflexions « GEMAPI » - Organisation des prochaines séances plénières de la CLE

Les comptes rendus et les diaporamas présentés lors de ces réunions sont téléchargeables sur le site internet du SAGE Thouet : <http://www.sagethouet.fr/documentation.html>

Poursuite de l'élaboration SAGE :

Étude « Scénario tendancier, scénarios alternatifs et choix de la stratégie du SAGE » (GEO-HYD)

- ✓ 4 avril 2019 : Validation de la note d'ambition de la CLE
- ✓ 27 juin 2019 : Validation des scénarios alternatifs du SAGE
- ✓ 2nd semestre 2019 : Travaux de définition de la stratégie du SAGE

Dossiers portés à la connaissance de la CLE

Le SAGE Thouet étant en phase d'élaboration la CLE ne peut formuler d'avis sur la compatibilité du projet mais ce porté à connaissance permet de vérifier que le projet ne soit pas incohérent avec les objectifs du SAGE en construction.

Liste dossiers portés à la connaissance de la CLE en 2019 et ayant fait l'objet d'un courrier réponse :

- **15 avril 2019** : « Consultation SDAGE 2022 – 2027 – Questions importantes » transmis par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne
- **3 septembre 2019** : « Projet du Schéma Régional des Carrières des Pays de la Loire » transmis par la Préfecture des Pays de la Loire
- **14 octobre 2019** : « Déclaration d'Utilité Publique des travaux d'équipement et de prélèvement liés à la dérivation des eaux et d'instauration des périmètres de protection des captages de Montgautron, Petit Neuville et des forages de Prepson 1 et 2 » transmis par la Préfecture de la Vienne
- **17 octobre 2019** : « Zone d'Aménagement Concerté Vaulanglais – Noirettes à Saumur » transmis par la DDT du Maine-et-Loire

Dossiers transmis par mail aux membres de la CLE et listés sur le site internet du SAGE

Avis sur les projets de contrats territoriaux

- Avis motivé émis par la CLE en 2019 :
- CLE du 4 avril 2019 : Projet de Contrat Territorial Milieux Aquatiques de la Dive (SIVU de la Vallée de la Dive) -> Avis favorable de la CLE

Feuille de route de la CLE du SAGE Thouet

- CLE du 10 octobre 2019 : Validation de la feuille de route de la CLE
- Engagements de mutualisations entre SAGE(s) et/ou CT

<u>Mutualisation identifiée</u>	<u>Type de mutualisation</u>	<u>État</u>
Échanges et partages inter SAGE(s)	Animation	Continu
Rencontres animateurs Contrats Territoriaux	Animation	Continu
Suivis Contrats Territoriaux et partages des données	Animation	Continu
Coordination réflexions GEMAPI / Syndicat de bassin	Animation / Études	En cours
Coordination réseaux Espèces Exotiques Envahissantes	Animation	En cours
Mutualisations fonctions supports (SAGE – SMVT)	Fonctions supports	En cours
Réseaux suivis qualité des eaux	Suivi	En cours
Mutualisation outils informatiques (observatoire)	Suivi	En projet
Communication site internet SAGE – liens CT	Communication	En projet
Communication – Lettre information SAGE	Communication	En cours

Autres actions ou réunions suivies par la cellule d'animation

- Poursuite des réflexions sur la mise en place d'une structure unique sur le bassin du Thouet – GEMAPI
- Suivi des inventaires « zones humides »
- Suivi des Contrats Territoriaux
- Suivi des Schémas départementaux « Eau »
- + liste réunions suivies par la cellule d'animation

Communication 2019

- Journée « membres CLE - Enjeux de la participation et du dialogue » (25/02)



Communication 2019

Lettre d'information du SAGE Thouet : distribuée aux collectivités du bassin, CLE

Document pédagogique grand public

Actualisation site internet du SAGE :

www.sagethouet.fr



Budget et financement 2019

Les dépenses 2019 s'élèvent à **162 630,45 €**

Compte administratif 2019 du SMVT annexé au rapport d'activité (comité syndical du 13 février 2020)

Les dépenses principales :

- Animation = 120 293,80 € (charges de personnel)
- Communication = 2 612,40 €
- Étude = 24 993,00 €

Analyse - bilan - perspectives

L'année 2019 a permis :

- ❖ la poursuite de l'élaboration du SAGE (note d'ambition, sc. alternatifs, travaux stratégie)
- ❖ La poursuite des réflexions « GEMAPI »

Perspectives 2020 :

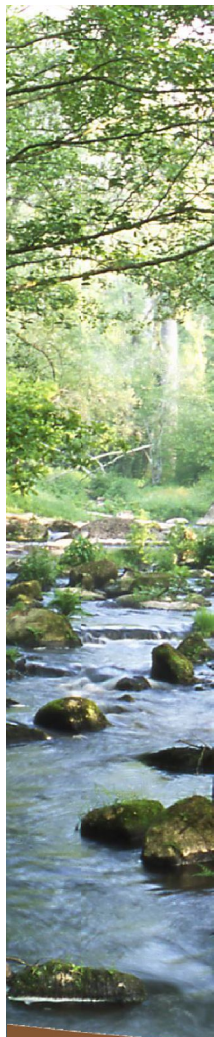
- Élaboration du SAGE : Validation Stratégie, rédaction des documents du SAGE (après renouvellement partiel de la CLE)
- Poursuite accompagnement collectivités pour la mise en place d'une structure unique - GEMAPI
- Actions de communication : lettre d'information, supports divers, journée membres CLE, ...
- Feuille de route de la CLE pouvant être mise à jour en fonction de l'avancée des travaux de la CLE et des évolutions « GEMAPI »



Validation du rapport d'activité 2019

Ordre du jour

1. Validation du compte rendu de la CLE du 27 janvier 2020
2. Validation de la stratégie du SAGE Thouet
3. Avis motivé sur le projet de Contrat Territorial Cébron
4. Avis motivé sur le projet de Contrat Territorial Thouarsais – Seneuil
5. Rapport d'activité 2019 de la CLE
6. **Informations et questions diverses**



Merci de votre attention